

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

ECOLE NORMALE SUPERIEURE

DEPARTEMENT DES SCIENCES DE
L'EDUCATION

OPTION : SCIENCES DE L'EDUCATION



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF HIGHER
EDUCATION

UNIVERSITY OF YAOUNDE I

HIGH TEACHER'S TRAINING
SCHOOL

DEPARTMENT OF EDUCATION

SCIENCES OF EDUCATION OPTION

**REPRESENTATIONS PARENTALES DES TECHNOLOGIES
D'IMPLICATION PARENTALE DANS LES INSTITUTIONS
EDUCATIVES :**

**Etude menée à l'école publique d'application d'Angale
d'Ebolowa**

*Mémoire présenté et soutenu en vue de l'obtention du diplôme de
professeur d'enseignement normal deuxième grade (DIPEN II)*

Par :

Gaëlle Laetitia AYANGMA KENEMBENI

Licenciée en sociologie

Sous la direction de :

Dr André WAMBA

Chargé de cours à l'ENS de Yaoundé I

Juin 2016

TABLE DES MATIERES

DEDICACES	V
REMERCIEMENTS.....	vi
LISTE DES ABREVIATIONS ET ACCRONYMES	vii
LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES	viii
LISTE DES ANNEXES	ix
RESUME.....	x
ABSTRACT	xi
INTRODUCTION GENERALE	1
CHAPITRE 1 : LA PROBLEMATIQUE DE L'ETUDE	4
1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	4
1.1.1. La typologie des implications parentales et les outils relatifs à cette typologie.	7
1.1.2. Les technologies déployées au Cameroun.....	8
1.2. POSITION ET FORMULATION DU PROBLEME.....	11
1.2.1 Les constats	11
1.2.2. Le problème.....	12
1.3. LES QUESTIONS SPECIFIQUES DE RECHERCHE.....	12
1.4. OBJECTIFS DE LA RECHERCHE	13
1.4.2. Objectif général.....	13
1.4.3. Objectifs spécifiques	13
1.5. INTERET DE L'ETUDE	14
1.5.2. Scientifique.....	14
1.5.3. Pédagogique	14
1.5.4. Social.....	15
1.5.5. Psychologique	15
1.6. DELIMITATION DE L'ETUDE	15
1.6.2. Thématique.....	15
1.6.3. Théorique	15
1.6.4. Temporaire	16
1.6.5. Géographique	16
CHAPITRE 2 : INSERTION THEORIQUE DE L'ETUDE	17

2.1.	DEFINITION DES CONCEPTS	17
2.1.1	Technologie.....	17
2.1.2.	Implication parentales	18
2.1.3.	Représentation.....	19
2.1.3	Parentalité.....	19
2.1.4	Institutions éducatives	21
2.1.5.	Perception.....	22
2.2.	REVUE DE LA LITTERATURE.....	24
2.2.1.	Les dispositifs de rapprochement école/famille et les effets imprévus entravant le rapprochement.....	24
2.2.2.	Les conditions qui facilitent une meilleure collaboration entre l'école et la famille.....	27
2.2.2.1.	Connaître les diverses conditions de vie des familles afin de les prendre en compte dans nos actions.....	28
2.2.2.2.	Rejoindre tous les types de parents	28
2.2.3.	Familles populaire : entre éloignement physique et rapprochement, un problème de culture.....	29
2.2.4.	Les stratégies de la coéducation	30
2.3.	THEORIES EXPLICATIVES	33
2.3.1	Théorie de la fonction parentale.....	33
2.3.3	La théorie des représentations sociales	38
CHAPITRE 3 : METHODOLOGIE DE L'ETUDE		42
3.1.	LES TYPES DE RECHERCHE.....	42
3.2.	SITE DE L'ETUDE.....	43
3.3.	DEFINITION DE LA POPULATION.....	43
3.3.1.	Population cible de l'étude	43
3.3.2.	Population accessible de l'étude.....	44
3.4.	ECHANTILLON ET METHODE D'ECHANTILLONNAGE	45
3.4.1.	Technique d'échantillonnage	45
3.4.2.	L'échantillon	45
3.5.	CHOIX DES METHODES ET DES INSTRUMENTS DE COLLECTE DE DONNEES	47
3.6.	LA VALIDATION DE L'INSTRUMENT DE COLLECTE DE DONNEES	48
3.7.	LA PROCEDURE DE COLLECTE DES DONNEES	49
3.8.	LES METHODES D'ANALYSE DES DONNEES	50
3.9.	LES METHODES DE TRAITEMENTS DES DONNEES.....	51

CHAPITRE 4 : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS	53
4.1 LES TECHNOLOGIES DISPONIBLES DANS L’EPA D’ANGALE	53
4.1.1. Le téléphone portable	55
4.1.1.1. Les appels téléphoniques.....	55
4.1.1.2. Le service de messagerie SMS via le logiciel SOLIMI MOBILE	56
4.1.3. Les billets écrits et les convocations	58
4.1.4. Les réunions des parents d’élèves	58
4.1.5. Le déplacement physique des parents vers l’école.....	59
4.1.6. Les informations orales envoyées par l’élève au parent.....	59
4.1.7. Les cours de remise à niveau « répétitions ».....	60
4.2. CONNAISSANCE ET MAITRISE DES TECHNOLOGIES	61
4.2.1. Les dispositifs préférés par les acteurs	61
4.2.2. La maîtrise du fonctionnement de ces dispositifs ou outils préférés.....	63
4.2.3. La connaissance sur les autres moyens de communication utilisés par l’école.....	64
4.3. UTILISATION DES TECHNOLOGIES PAR LES ACTEURS.....	64
4.3.1. Le mode de communication parentale avec les enseignants ou l’école	65
4.4. REPRESENTATION PARENTALES DES TECHNOLOGIES D’IMPLICATION..	67
4.4.1. Appréciation des moyens que l’école déploie pour impliquer les parents dans la vie scolaire de leur enfant.....	67
4.4.2. Suggestion des acteurs pour une meilleure implication	69
4.4.2.1. Suggestion des parents pour leur implication.....	69
4.4.2.2. Suggestion des professionnels de l’éducation	70
CHAPITRE 5 : INTERPRETATION DES RESULTATS ET IMPLICATION PROFESSIONNELLE	73
5.1. INTERPRETATION DES RESULTATS.....	73
5.1.1. La disponibilité des technologies	74
5.1.2. De la connaissance et maîtrise des technologies	75
5.1.3. De l’utilisation des technologies	76

5.1.4. Représentations parentales des technologies d'implications.....	77
5.3. IMPLICATIONS PROFESSIONNELLES	79
5.3.1. Implication théoriques.....	79
5.3.2. Implications pratiques	80
CONCLUSION GENERALE	81
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUE	83

A

Mes parents qui n'ont jamais cessé de m'accompagner et de me protéger.

REMERCIEMENTS

Ma profonde gratitude va à l'endroit de tous ceux qui ont aidé à la réalisation de ce travail. Je pense particulièrement :

- Aux parents d'élèves de l'école publique d'application d'Angalé et à cette institution scolaire qui nous a accueilli, notamment le directeur et les enseignants. Qu'ils trouvent dans ce travail dont ils ont été les principaux contributeurs le témoignage de notre profonde gratitude.
- A mon encadreur Dr André WAMBA, qui n'a cessé de nous stimuler et de nous accorder tout son temps. Qu'il trouve en ces lignes, l'expression de notre sincère reconnaissance.
- Au directeur de l'école normale Supérieure de Yaoundé I, au professeur Pierre Fonkoua, chef de département et à tout le corps enseignant du département des sciences de l'éducation pour la qualité de l'encadrement qu'ils nous ont offert durant ces deux années de formation.
- Nous tenons à remercier spécialement toute notre famille pour la confiance, le soutien moral, matériel et financier qu'elle n'a cessé de nous apporter tout au long de notre cursus académique. Nous pensons ici à nos frères et soeurs Arsène Ayangma, InesAyangma, Teddy Ayangma, Nadine Ayangma, Carine Kékouli, Larissa Ayangma, Freddy Ayangma, Yvana Ayangma, RayanAyangma, Nadège Moelé et clémence Boyomo. Qu'ils trouvent en ce mémoire, l'expression des résultats de tous leurs efforts.
- A Mr Georges Mognol, pour son soutien incommensurable en tout temps.
- Nous exprimons également notre reconnaissance à nos amies qui n'ont cessé de nous stimuler au travail de différentes manières. Nous pensons ici à Aissatou Ousmanou Elsa, Babinné Ngnassiri Gérard, Hadja Aissatou, Mboo Evindi, Mballa Carine, Edimo Maella. Qu'à travers eux soient remerciés nos camarades et amis de la 55^{ème} promotion des sciences de l'éducation de l'École Normale Supérieure de Yaoundé
- Enfin, à tous ceux ou celles que nous ne pouvons nommer ici et qui n'ont cessé de nous apporter un quelconque soutien dans la réalisation de ce travail, nous témoignons notre profonde gratitude.

LISTE DES ABREVIATIONS ET ACCRONYMES

AEPS:	Activités éducatives et Péri-Scolaires
APEE:	Association des Parents d'élèves et Enseignants
CEI:	Cours Élémentaire Première Année
CEII:	Cours Élémentaire Deuxième Année
CMI :	Cours Moyen Première Année
CMII :	Cours Moyen Deuxième Année
CNRTL :	Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales
CP :	Cours préparatoire
EPA :	Ecole d'application d'Angalé
MEQ :	Ministère de l'Éducation du Québec
PISA :	Programme International Pour Le Suivi Des Acquis
SMS:	Short Message Service
SOLIMI:	Soft Light Microsystems

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

Tableau n°1 : tableau synoptique

Tableau n°2 : tableau récapitulatif des parents interrogés

Tableau n°3 : tableau récapitulatif du personnel enseignant interrogé

Tableau n°4 : construction des unités d'analyse

Tableau n°5 : récapitulatif des technologies déclarées par les enquêtés

Tableau n°6 : récapitulatif des dispositifs préférés par les acteurs

Tableau n°7 : tableau de synthèse des analyses

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : ATTESTATION DE RECHERCHE	87
ANNEXE 2 : GUIDE D'ENTRETIEN	88
ANNEXE 3 : TRANSCRIPTIONS	
ANNEXE 4 : LOI D'ORIENTATION DE L'EDUCATION AU CAMEROUN DE 1998	

RESUME

Nous proposons dans cette étude une réflexion autour des représentations parentales des technologies d'implication parentale que déploient les institutions éducatives pour rapprocher les parents de l'école, afin de les impliquer dans la gestion de la vie scolaire de leurs enfants. L'enjeu ici est de comprendre et d'expliquer les perceptions que les parents associent aux dispositifs de rapprochement école-famille que l'école leur propose. L'objectif visé est de rendre compte de la manière dont les parents perçoivent et reçoivent ces technologies, s'y inscrivent et y répondent. La finalité étant de s'en inspirer pour favoriser la proximité école-famille, afin d'améliorer les moyens, les outils et les conditions qui peuvent permettre une meilleure collaboration école/famille. Pour atteindre cet objectif, nous avons sollicité le cadre théorique des approches de la fonction parentale ainsi que la théorie des représentations sociales. Basée sur un devis de recherche qualitatif, l'étude a nécessité pour la collecte des données un entretien individuel réalisé auprès de 10 parents d'élèves ayant des enfants à l'école publique d'application d'Angalé, ainsi qu'auprès de 2 professionnels de l'éducation de cette école. Les données ont été analysées à l'aide de l'analyse de contenu. Les résultats indiquent que tous les parents ne perçoivent pas les technologies d'implication de la même manière, et que les perceptions associées à celle-ci sont fonction, dans la plupart des cas, du niveau d'instruction du parent et de son statut socioprofessionnel. En effet, la majorité des parents a une perception négative des technologies d'implication parentale. Les perceptions négatives associées aux technologies d'implication parentale se justifient par le fait que les parents n'ont pas une bonne connaissance du logiciel de service de messagerie et d'information innovant proposé par l'école, à savoir SOLIMI. Ils s'y inscrivent donc par résistance. Les représentations qu'ils en ont se posent donc comme des barrières à leur usage, ce qui les empêche en même temps de se rapprocher de l'école pour une meilleure gestion de la vie scolaire de l'enfant.

Mots clés: représentation, perception, technologie, implication et parentalité.

ABSTRACT

We propose in this study a reflection on parental representations of parental involvement technologies deployed by educational institutions to bring the school's parents, to involve them in the management of school life of their children. The challenge here is to understand and explain the perceptions that parents associate with school-family reconciliation appliance that the school offers them. The aim is to give an account to our parents on how to perceive and receive these technologies, to register in and respond. The purpose being to be inspired to favor the relation between school and family in order to improve the means, the tools and conditions that may help in a better collaboration school / family. To achieve this goal, we have applied the various approaches to parental function and the theory of social representations in our theoretical framework. Based on a qualitative research design, the study required a data collection of individual interviews realized with 10 student's parents having their children in public school application of Angalé, as well as from 2 education professionals of this school. The data were analyzed using the content analysis. The results indicate that all the parents do not perceive the involvement of technology in the same way, and the perceptions associated with it are based, in most cases, to the level of parent's education and on the socio-professional status. Indeed, the majority of parents has a negative perception of parental involvement technologies. Negative perceptions related to parental involvement technologies are justified by the fact that parents do not have a good knowledge of courier software and innovative information offered by the school, namely SOLIMI. So they enroll forcefully. The representations they have arise as barriers to their used that also hinders them from been close from school's activities for a better management of the child school life.

Keywords: representation, perception, technology, implication, parentality

INTRODUCTION GENERALE

Le rôle de parent dans notre société ne s'arrête pas uniquement à la fonction reproductrice et nourricière. Mais être parent est de plus en plus également être parent d'élève, parce que dès 3-4 ans l'enfant entre au préscolaire et le parent est face à cette responsabilité de l'accompagner. Au Cameroun, la loi d'orientation de l'éducation de 1998 stipule en son article 9 que l'enseignement primaire est obligatoire. Ce qui veut dire que la durée de vie de la relation école-famille moyenne est d'une dizaine d'années. Alors pour les familles comprenant plusieurs enfants, les parents vivent avec la nécessité d'interagir avec les différents intervenants des écoles primaires et secondaires de leurs enfants.

Selon la typologie d'Epstein (1990), la relation école-famille peut se définir comme des liens entre l'école et les familles, notamment les parents comprenant six dimensions. Soit : les informations que l'école achemine aux parents concernant leurs obligations familiales de base, la communication entre les milieux, l'implication des parents aux activités d'apprentissage à la maison, l'implication des parents aux activités de l'école, leur implication aux processus de décisions en contexte scolaire et finalement les échanges entre l'école et la communauté (Connors & Epstein, 1995 ; Epstein, 1990). Ce qui permet de comprendre que la relation école-famille est une relation de « coéducation ». La recension des écrits sur la relation école/ famille fait découvrir des croisements de mots clés qui mettent en jeu tous les conflits, les harmonies, bref les contours sous-jacents de cette relation à savoir : réussite et échec scolaires, élèves à risques, familles en difficultés, familles populaires et choix de l'établissement scolaire, dispositifs d'accompagnement scolaire, familles en difficultés, etc. La déclinaison multiforme de cette relation est influencée par différents éléments dont le profil scolaire de l'enfant, la confrontation entre les logiques professionnelles portées par les intervenants scolaires, notamment l'enseignant et les logiques familiales. Tous ces débats et enjeux concourent à l'implémentation de la relation école-famille dont l'importance n'est plus à démontrer, (Eurydice, 1997, P.5). La collaboration entre la famille et l'école « assure à la fois la cohérence éducative et l'enrichissement culturel dont les enfants ont besoin ».

C'est dans ce sens que Monceau Gilles (2010) parle des technologies d'implication parentales. Les technologies d'implications parentales sont des dispositifs de coopération entre parents et enseignants et ceux d'appui à la parentalité. A partir de ce concept, il étudie le comportement de la famille en partant de l'individualisation de la responsabilité parentale à l'école. Il conclut sa recherche en disant que le renforcement entre sujet et institution passe par la mise en œuvre de dispositifs générateurs d'implication, mais pas nécessairement d'engagement. Monceau, comme la plupart des auteurs, s'est beaucoup plus penché sur les moyens permettant aux institutions d'impulser la relation école-famille sans toutefois se pencher sur les perceptions parentales. C'est pourquoi il est question dans cette étude de se pencher sur les représentations parentales des technologies d'implications parentales dans les institutions éducatives en prenant le cas de l'école publique d'application d'Angalé à Ebolowa. Ce souci amène à se poser la question de savoir comment rendre compte des usages que les parents d'élèves font des outils technologiques visant à les rapprocher de l'école et les inscrire dans la gestion scolaire de la vie de leurs enfants ? L'objectif étant de rendre compte de la manière dont les parents perçoivent et reçoivent les technologies, s'y inscrivent et y répondent afin de s'en inspirer pour faciliter la collaboration école-famille en améliorant ou remédiant aux pratiques qui ne leur sont pas adaptées. En d'autre terme, il s'agit d'interroger les parents pour analyser les différentes connaissances qu'ils ont des technologies et les différents arts d'usage de celles-ci.

L'étude s'est déroulée à l'Ecole Publique d'Application d'Angalé (EPA) d'Ebolowa. C'est une école qui expérimente une nouvelle technologie d'implication parentale appelée SOLIMI MOBILE. Celle-ci vient en complément à d'autres technologies ou dispositifs d'échange plus anciens existants et utilisés depuis quelques temps dans cette école.

Pour ce faire l'organisation du mémoire s'articule autour de cinq chapitres répartis en deux parties. La première partie comporte deux chapitres à savoir le chapitre 1 qui est composé de la problématique de l'implication parentale dans le vécu scolaire de l'enfant en insistant notamment sur le contexte, le problème, les questions de recherches ainsi que les objectifs de l'étude, l'intérêt et la pertinence de l'étude. Le deuxième chapitre définit le cadre théorique et conceptuel dans lequel s'inscrit la recherche et effectue un état des lieux de la question des technologies d'implication parentale. La deuxième partie est constituée de trois chapitres : le troisième chapitre

traite de la méthodologie de la recherche utilisée pour mener cette recherche. Le quatrième chapitre, quant à lui, présente les résultats, et le cinquième, l'interprétation des résultats et les implications professionnelles.

CHAPITRE 1 : LA PROBLÉMATIQUE DE L'ÉTUDE

La problématique d'une étude est l'ensemble construit autour d'une question principale et des signes d'analyse qui permettent de traiter le sujet choisi. La problématique est donc cette partie de la recherche qui permet de répondre à la question : pourquoi avons-nous besoin de réaliser cette recherche et de connaître les résultats qu'elle pose ? La réponse à cette question permet de définir le problème auquel il faut s'attaquer en montrant pourquoi il faut le faire ? C'est aussi selon Quivy et Van (1995, p.85) : «l'approche ou la perspective théorique qu'on décide d'adopter pour traiter le problème posé par la question de départ». Répondre à cette question consiste à partir du contexte de l'étude pour formuler le problème de recherche afin de poser la question de recherche pour déterminer les objectifs de l'étude, son intérêt et délimiter le champ de l'étude.

1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'importance de la collaboration école / famille est un fait reconnu par presque toute la communauté éducative. Au Canada, les comités de parents ont vu le jour dans chaque commission scolaire le 1^{er} juillet 1972, et c'est à ce moment-là que la participation parentale a été officiellement reconnue dans le milieu scolaire. Pour la 1^{ère} fois les parents étaient alors associés au système d'éducation. Quelques années plus tard en 1975, la fédération des comités de parents du Québec était créée, apportant information et soutien aux parents. En 1979, les représentants du comité de parents ont commencé à siéger au conseil des commissaires et au comité exécutif de la commission scolaire. Depuis 1997, ce comité a connu d'important changement, car le projet loi 180 sur le partage des pouvoirs et des responsabilités a mené à la modification de la loi sur l'instruction publique reconnaît formellement la communauté et les parents comme des partenaires importants du projet éducatif de l'école au Québec. À partir de ce moment un vent de renouveau souffle alors sur le système d'éducation. Avec la création des conseils d'établissement, les parents prennent dorénavant part au processus décisionnel. L'organisme de participation des parents (OPP) qui peut être créé dans chacune des écoles visent le développement de cette participation. Au sein de la commission

scolaire, la mission du comité de parents se transforme en devenant le seul forum réservé à la fois aux parents et obligatoire contrairement à l'organisme de participation des parents qui est facultatif. Ainsi le comité des parents constitue la seule structure scolaire permanente, vouée à la défense des intérêts des parents, à l'expression de leurs besoins et à la promotion de leur participation.

Les objectifs de ce comité sont :

- Promouvoir la participation des parents
- Sensibiliser les parents aux activités de la commission scolaire
- Exercer pleinement son pouvoir d'influence sur l'école en faisant émettre l'avis des parents sur le fonctionnement de la commission scolaire, en exprimant le besoin des parents.

En outre la commission européenne affirmait en 2008 qu' : « une plus grande participation des parties prenantes, des partenaires sociaux et de la société civile est [...] prioritaire » (Commission Européenne, 2008, p.13) ; les normes internationales octroient en effet aux parents ce premier rôle dans l'éducation. Le rapport européen de mai 2000 sur la qualité de l'éducation de l'union européenne considère également la participation des parents comme l'un d'indicateurs de qualité.

Au Cameroun le décret n° 2004/320 du 08 décembre 2004 portant organisation du gouvernement qui institue plusieurs départements ministériels en charge de la réalisation des droits de l'enfant. Parmi ces ministères comptent les ministères des affaires sociales (promotion des droits et protection sociale de l'enfant), le ministère de l'éducation de base (enseignements maternel et primaire) et le ministère de la promotion de la femme et de la famille qui s'appuie sur l'éducation à la parentalité responsable et la promotion du bien-être familial.

La finalisation du document cadre de la politique nationale de prise en charge intégrale du jeune enfant DCPN/DIJE

Le Cameroun a ratifié la charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant le 05 juin 1997, en l'article 20 p 25 il est stipulé l'encadrement et les responsabilités parentales.

Parmi les stratégies mis en place pour appliquer cette stratégie : il y a l'élaboration d'un programme intégré à l'éducation parentale.

Par le passé, a dominé, pendant longtemps, l'idée d'une rupture nécessaire entre l'institution scolaire et les familles, particulièrement les familles ouvrières ou populaires. Ceci dans le but d'extraire l'enfant de l'influence morale et culturelle de l'église (Perroton 2000, Perier 2005). Jusque dans les années 1950, les parents étaient tenus à l'écart de l'école publique obligatoire qui fonctionnait alors comme un monde clos et hostile pour ces familles cloisonnées dans leurs quartiers ouvriers (Delay 2011). Les trois décennies qui suivent marquent progressivement le renforcement des liens entre ces deux instances de socialisation (Périer 2005). Un rapprochement devenu nécessaire pour lutter contre l'échec scolaire. Un changement de paradigme s'opère alors dans les discours officiels qui invitent les professionnels de l'éducation à collaborer avec les familles. Quant aux parents, constitués en partenaires de l'école, ils sont encouragés à rencontrer les enseignants de leur propre initiative et non uniquement sur convocation (Delay 2011).

Et le Cameroun l'a réitéré notamment dans la loi d'orientation N° 98/004 du 14 avril 1998. En effet le titre 5 qui traite des relations parents/enseignants en son article 32 alinéa 1 : « La communauté éducative est l'ensemble des personnes physiques et morales qui concourent au fonctionnement, au développement et au rayonnement d'un établissement scolaire ». Pour l'alinéa 2 :

« En sont membres : les dirigeants, les personnels administratifs et d'appui, les enseignants, les parents d'élèves, les élèves, les milieux socioprofessionnels, les collectivités territoriales décentralisées ».

Sachant que les parents participent au rayonnement des structures scolaires par le biais de leur progéniture qu'ils mettent dans les différents lieux de scolarisation. Par conséquent, parents et enseignants se mettent ensemble soit par collaboration, soit par coopération car leur mission est immense et importante dans la vie future des petits citoyens. Cependant selon nos observations relevées dans certaines écoles primaires du Cameroun, l'on se rend vite compte que les parents ne maîtrisent pas le rôle capital qu'ils ont à jouer dans leur rapprochement vers les institutions éducatives pour assurer une éducation de qualité à leurs enfants. C'est ainsi qu'on aura des enfants délaissés de plusieurs manières selon le statut social des parents. Pour des parents au statut social élevé les enfants sont parfois abandonnés soit à la charge du chauffeur soit à la charge de la ménagère. Pour des parents au statut social bas, les enfants sont souvent délaissés

et abandonnés à eux-mêmes. Et ceci est dû à plusieurs raisons : occupation professionnelle intense de certains parents, ignorance des parents (background inférieure), insouciance parentale, abandon (débarras) de l'enfant à l'enseignant, et mauvaise manipulation des dispositifs de rapprochement déployés par les professionnels pour les impliquer davantage dans l'éducation de leurs enfants.

1.1.1. **La typologie des implications parentales et les outils relatifs à cette typologie.**

Epstein (1990) a développé une typologie comprenant six dimensions permettant de définir les liens entre l'école et les familles. Selon cette typologie on a :

- 1- L'information que l'école achemine aux parents concernant leurs obligations familiales de base ;
- 2- La communication entre les milieux ;
- 3- L'implication des parents aux activités d'apprentissage à la maison ;
- 4- L'implication des parents aux activités de l'école ;
- 5- Leur implication aux processus de décisions en contexte scolaire et finalement ;
- 6- Les échanges entre l'école et la communauté (Connors & Epstein, 1995 ; Epstein, 1990).

En outre, dans le cadre de ses travaux sur le modèle écologique, Bronfenbrenner (1979) a développé une typologie visant à conceptualiser les différentes manifestations du mésosystème, permettant de rendre compte des différents types d'interconnexions entre deux milieux dont l'école et la famille. Il propose ainsi quatre formes d'interconnexions entre les milieux soit : la participation directe, la participation indirecte, la communication et la représentation. Selon lui :

La participation directe se réfère à la présence d'un individu dans plusieurs microsystèmes. Cette forme d'interconnexion se traduit par la participation des parents dans différentes activités de l'école à savoir : le bénévolat, participation aux comités décisionnels ou lors de conférences, etc. plusieurs études ont rapporté la présence d'une relation positive entre cette forme d'implication de la part des parents et la qualité de l'adaptation sociale de leurs enfants.

La participation indirecte quant à elle, a lieu lorsqu'un individu est en contact avec un microsystème par l'entremise d'une tierce personne. Dans le cas de la relation famille-école, la participation indirecte correspond au lien que les parents entretiennent

avec l'école par le biais de leur enfant, ce dernier fréquentant les deux milieux. Ainsi, lorsque le parent discute avec son enfant de sa journée d'école, il effectue avec lui une activité éducative, où il le supervise dans ses devoirs et leçons, il participe à ce que certains appellent une « activité d'apprentissage à la maison » (Connors & Epstein, 1995 ; Deslandes, Bertrand, Royer, & Turcotte, 1995 ; Epstein & Dauber, 1991). La participation indirecte des parents développe de meilleures habiletés sociales et un plus grand contrôle de soi chez les enfants.

Le troisième type d'interconnexion porte sur la communication entre les milieux, c'est-à-dire la transmission de messages d'un microsystème à l'autre. Cette relation prend généralement la forme de billets écrits, d'appels téléphoniques ou de rencontres visant à transmettre aux parents de l'information sur le fonctionnement de l'enfant ou de l'école.

Le dernier type d'interconnexion concerne les représentations qu'un individu provenant d'un microsystème se fait d'un autre microsystème. Ces représentations sont basées sur les informations que l'individu possède à propos de l'autre milieu et sur ses expériences avec ce milieu. Ainsi, dans le cas de la relation famille-école, il s'agit des opinions, des attitudes et des croyances que les parents entretiennent envers l'école et vice-versa. Peu d'études ont considéré cette forme d'interconnexion comme une dimension de la relation famille-école. Cependant, l'étude de Reynolds et Gill (1994) indique que les attitudes des parents envers l'école sont davantage associées au comportement des enfants qu'une participation plus directe des parents en milieu scolaire. Cette dernière partie concerne directement la problématique de notre étude.

1.1.2. Les technologies déployées au Cameroun

La communauté éducative, les enseignants et même les parents savent désormais que la collaboration parent-école est favorable à l'épanouissement et à la réussite de l'élève. Dans cette logique, les écoles de référence déploient des initiatives pour rapprocher les parents de l'école. Donc l'école ne se limite pas à attendre les initiatives des parents, mais met en œuvre des mécanismes qui stimulent le dialogue avec les familles. C'est pourquoi il est question d'inventorier quelques moyens envisagés dans certaines écoles camerounaises, pour améliorer la collaboration école-famille. Dont, les communications à distance, les communications formelles de face à face, les rencontres informelles, de face à face et le dialogue dans le respect des droits des parents.

Les communications à distance ont pour but de tenir les parents informés sur le travail des enfants, de tenir l'école informée sur les préoccupations des familles relatives au comportement scolaire des élèves et de créer un cadre d'échange sur les événements majeurs de l'école et des familles. Les canaux utilisés dans ce type de communication sont les cahiers et les copies d'élève, les carnets de notes et la correspondance classique qui renferme des informations ou des convocations relatives aux événements importants de l'école. Les autres moyens utilisés pour rapprocher les familles des écoles sont les communications formelles de face à face. Les communications formelles de face à face comportent l'ensemble des rencontres organisées entre les parents et les responsables de l'école à l'occasion des convocations officielles ou des réunions programmées. C'est dans ce type de rencontre que l'école prend à cœur d'expliquer aux parents les causes des succès ou des échecs de leurs enfants et de sensibiliser ces derniers sur les comportements qu'elle attend d'eux. Cela est perceptible dans les communications personnalisées qui sont des rencontres entre les familles et l'école autour des cas spécifiques d'un ou de quelques élèves. Il s'agit en général d'étudier le comportement d'un élève sur la discipline, les études, les mœurs, la santé, etc. En outre comme communication formelles de face à face, il y a les communications générales qui sont des réunions avec les parents d'élève. Ces réunions portent sur des préoccupations générales des parents et de l'école. En somme, les rencontres personnalisées montrent aux parents que les responsables de l'école ont un regard éveillé sur chaque élève. Les communications générales quant à elles mettent en évidence le souci d'une amélioration sans cesse du système d'éducation.

Il ya également les rencontres informelles, de face à face, qui sont également un outil important du dialogue parents-école. Ce sont, en effet, des rencontres non programmées entre les parents et les représentants de l'école. On peut les qualifier de rencontres hasardeuses, et l'école de qualité se doit de mettre ses enseignants en condition de faire honorablement face à de telles rencontres. C'est ainsi que ces enseignants feront face à des occasions de rencontres informelles, où les parents sentent le besoin de s'informer sur le comportement scolaire de leurs enfants ou sur les orientations éducatives de l'école chaque fois qu'ils sont en contact avec un enseignant ou un membre de la direction. Cela peut se faire dans des lieux comme le règlement des engagements financiers, la visite à l'élève interne, les coulisses des manifestations officielles, les rencontres hors de l'école. C'est ainsi donc qu'une école de qualité préparera les adultes

qui la fréquentent à s'assumer individuellement comme porte-parole de l'établissement scolaire. De ce fait chaque enseignant doit être à même de donner une image positive de l'établissement scolaire. Il est donc du devoir du chef de l'établissement d'impliquer davantage les enseignants et le personnel administratif dans les affaires internes de l'école afin que chacun se sente important dans la contribution à l'efficacité de l'école. Ceci permet aussi de palier aux mauvaises humeurs des enseignants qui n'arrivent pas à donner une réponse claire aux parents ou qui rejettent le tort sur les autres enseignants ou sur le chef d'établissement du fait qu'ils ne se sentent pas assez impliqués. C'est pourquoi il faut une préparation à l'avance du personnel pour les rencontres informelles.

Le dernier outil utilisé pour favoriser le dialogue parents-école est celui du dialogue dans le respect des droits des parents. C'est dans ce respect là qu'on retrouvera l'envie pour les parents de communiquer avec l'école, l'envie de s'ouvrir, de se confier et de collaborer réellement pour le succès de l'apprenant. Ce respect des droits des parents là sou tend deux effets : la dignité liée au statut de parent et l'exigence d'une éducation de qualité. Si le parent est pris avec dignité, il fera aussi des efforts pour renvoyer une image positive de lui, par contre si le parent est traité d'irresponsables, de mauvais éducateurs et de tous les maux, l'école ne fera que dresser un mur de frustration et de préjugés qui se traduira en un silence de la part des parents ou même encore en agressivité et en calomnie. Tout ceci ternirai l'image des relations parents/ école et participera à la barrière d'accès à la psychologie de l'enfant qu'on détient à l'école. Or on sait bien que les échanges préalables et réguliers entre les parents et les enseignants permettent d'aboutir à un consensus sur la vision des missions de l'école et des différentes contraintes que requiert cette vision.

En définitive l'éducation des enfants n'est pas que l'affaire des experts mais aussi et surtout celle des parents. Cette collaboration des parents ne se limitent pas qu'aux contributions financières, mais bien au-delà. Cependant, les conséquences de l'absence de collaboration des parents peuvent être néfastes pour le devenir de l'apprenant, ce dernier peut sombrer dans la recrudescence du vagabondage scolaire, qui augmenterait le taux d'échec aux examens officiels.

Cependant, les enseignants ont tendance à croire que les parents avec lesquels ils discutent le plus sont ceux-là qui sont impliqués alors qu'un parent peut ne pas avoir assez de temps pour toujours assister à tous les rendez-vous scolaires, mais s'impliquer

davantage dans les affaires académiques de ses enfants par la vérification des cahiers au quotidien, par l'assistance de l'enfant à remplir ses devoirs d'élèves et effectuer les exercices à faire à la maison. Cependant, l'école a tendance à ne considérer que le dialogue parents / école qui est observé au sein de l'école tout en négligeant tout ce qui se passe à la maison, or la maison ne doit être que la continuité de l'école.

1.2. POSITION ET FORMULATION DU PROBLEME

1.2.1 Les constats

Il n'est plus à démontrer l'importance du rapprochement école / famille dans la promotion de la réussite scolaire de l'enfant. Nombreux sont les auteurs qui ont débattu à ce sujet, car tous sont d'accord sur l'effet positif que cette collaboration peut avoir sur le succès de l'enfant, et en allant croissant ce constat tend à devenir une exigence majeure dans les écoles. Notamment la collaboration entre la famille et l'école « assure à la fois la cohérence éducative et l'enrichissement culturel dont les enfants ont besoin » (Eurydice, 1997, p.5). Cependant, malgré la possibilité offerte aux parents d'élève ou à leurs représentants de participer aux réunions de parents d'élèves dans le cadre des structures formelles depuis 1970, ce n'est que depuis les années quatre-vingt-dix que « l'autonomie des écoles et la participation des parents à leur gestion sont conjointement au centre des débats et des législations » (Eurydice, 1997, p.10).

Or, les institutions éducatives parlent de relation école famille, promeuvent cette relation de collaboration, cependant l'efficacité de cette relation n'est pas encore prouvée, puisque selon les pré-enquêtes il y a des enfants qui sont toujours autant abandonnés par leurs parents soit à la responsabilité de l'enseignant, soit de la ménagère ou même du chauffeur. Cette indisponibilité dénote en effet le désintéressement du parent et amène, par conséquent, à se questionner sur les véritables causes de ce problème. Serait-ce les dispositifs mis en œuvre pour rapprocher l'école et la famille ? Des dispositifs observés autant au niveau des institutions qu'au niveau des familles. Puisqu'il est connu de tous que les institutions éducatives mettent tout en œuvre pour renforcer la collaboration école famille, qu'en est-il des familles ? Comment les familles perçoivent-elles ces actions venant des écoles ? Il est donc question du problème de la perception des personnes à impliquer que sont les parents. Car les institutions

éducatives en ont déjà assez fait, il est donc question de se retourner vers les parents pour comprendre clairement quel est leur perception de ces technologies déployées.

1.2.2. Le problème

Les travaux de monceau et autres ont essayé de mettre en évidence divers types de technologies d'implication parentale, entre autres, les dispositifs de coopération parents / enseignants et ceux d'appui à la parentalité qui pour lui, sont d'abord à analyser comme des technologies agissant sur l'implication des parents dans les institutions. En effet, bien que les professionnels de l'éducation maîtrisent ces différentes technologies, il n'est pas certain que les usagers, que sont les parents d'élèves, savent les utiliser. Si ces technologies sont devenues très courantes, il semble que très peu de choses aient été dites à propos de la manière dont les parents les pensent ou encore de la manière dont chaque famille se les approprie. Or chaque famille a ses propres modes de fonctionnement ; chaque famille apparaît comme un être à part entière avec ses spécificités, ses caractères et sa façon de vivre, sa personnalité. On peut parler donc de « culture familiale ». Les parents jouent un rôle essentiel dans l'émergence de cette culture familiale. Et la culture de chaque famille ou de chaque parent influencera nettement la façon dont il perçoit les technologies. Cependant, il manque donc des connaissances sur l'usage qu'en font les parents des technologies d'implication qui leur sont imposés par les professionnels de l'éducation. D'où la question de savoir comment rendre compte des représentations que les parents d'élèves de l'école publique d'Angalé associent aux outils technologiques d'implication parentale ?

1.3. LES QUESTIONS SPECIFIQUES DE RECHERCHE

De la question principale citée plus haut se déclinent plusieurs questions spécifiques :

1. Comment chaque parent reçoit la technologie et y répond ?
2. Quelle connaissance et maîtrise les parents ont des outils d'implication à la gestion de la vie scolaire des enfants ?
3. Quels sont les différents arts d'usage des technologies ?

Toutes ces questions abordées permettront la saisie de notre problème de recherche, mais avant la tentative de réponse il convient de sortir des objectifs de l'étude.

1.4. OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

1.4.2. Objectif général

De l'avis de Dewey (1983, p. 133), « avoir un objectif, c'est avoir l'intention de faire quelque chose et percevoir la signification des choses à la lumière de cette intention ». L'objectif est le résultat attendu d'une action cela suppose, une base à partir de laquelle observer, choisir et ordonner les objets et des capacités spécifiques. Il faudrait également avoir une activité intentionnelle contrôlée par la perception des faits et leur relation les unes avec les autres et un plan pour sa réalisation. Nous avons dans le cadre de cette recherche un objectif général et des objectifs spécifiques. L'objectif général de cette étude est rendre compte des représentations que les parents de l'école publique d'Angalé associent aux outils technologiques que leur proposent les professionnels de l'éducation pour les impliquer dans la gestion de la vie scolaire de leurs enfants et, par conséquent, faciliter la collaboration et le rapprochement entre l'école et les familles.

1.4.3. Objectifs spécifiques

D'une façon spécifique cette étude vise à :

1. Identifier les technologies d'implication utilisées dans l'école primaire d'application d'Angalé pour rendre compte de la manière dont chaque parent s'y inscrit ;
2. Rendre compte des connaissances dont dispose les parents des différents modes de communication qu'utilise l'école pour entrer en relation avec eux. La finalité de cet objectif étant d'étudier l'impact de la maîtrise d'un type de dispositif de communication entre la famille et l'école et l'impact sur l'éloignement ou le rapprochement de la famille.
3. Rendre compte de la manière dont chaque parent utilise les dispositifs de communication entre lui et l'école. Afin de décrire les différents arts d'usages et les représentations parentales des technologies de communication école/famille propre à chaque parent.

Après avoir défini les objectifs, la suite des travaux nécessite que nous abordions les différents intérêts de l'étude.

1.5. INTERET DE L'ETUDE

L'intérêt de l'étude peut se définir comme l'utilité, l'importance, le profit, qu'on peut tirer de l'étude. Les résultats de cette étude seraient intéressants pour toute la communauté éducative et même pour la société en général. Cette section intéressera les acteurs suivants : les enseignants, les parents, les élèves et l'administration scolaire, et pour une meilleure présentation, nous aborderons les intérêts scientifique, pédagogique, social et psychologique.

1.5.2. Scientifique

Sur le plan scientifique, les résultats de ce travail permettront d'intégrer la perception parentale par rapport aux technologies utilisés dans les écoles pour les impliquer davantage aux activités menées par leurs enfants. En outre cette étude pourra permettre de repenser les technologies selon les profils parentaux. Afin d'améliorer le rapprochement famille/école.

1.5.3. Pédagogique

La famille est l'un des déterminants les plus significatifs de la persévérance et de la réussite des élèves. Etant donné que l'engagement et la persévérance scolaire représentent des défis de taille pour les élèves, les parents permettent donc à ces derniers d'accroître leur chance de relever ces défis, par leur engagement dans la vie scolaire de leur enfant.

C'est pourquoi l'intérêt pédagogique de cette étude est de montrer aux professionnels de l'éducation combien il est nécessaire d'adapter les outils et les dispositifs de rapprochement école / famille afin de pouvoir impliquer plus efficacement les parents pour qu'ils participent au suivi scolaire de leurs enfants. Ce qui produirait de meilleurs résultats scolaires, un faible taux d'absence, peu de difficultés comportementales, une perception plus positive de la classe et du climat scolaire, des habiletés autorégulatrices, une meilleure orientation vers le travail et de plus grandes aspirations scolaires.

1.5.4. Social

Cette étude permettra de renforcer la collaboration entre le parent et l'école, en amenant l'enseignant à comprendre culturellement le parent c'est-à-dire de comprendre que chaque parent agit en fonction de sa culture, de son éducation et de sa socialisation. Ceci amènera l'enseignant à devenir plus tolérant envers le parent.

1.5.5. Psychologique

Cette étude permettra de développer une attitude positive de l'école envers les parents. Car si, ces derniers travaillent à comprendre et à connaître mieux les parents, ils auront plus de patience. Ce qui installera un climat chaleureux entre les parents et les enseignants. Par ricochet les parents développeront également une attitude positive à l'égard de l'école, constatée par la confiance et par conséquent même la satisfaction de l'école.

Après avoir présenté l'apport de notre recherche sur les plans scientifique, pédagogique, social et culturel, la suite de notre travail sera de circonscrire clairement notre étude.

1.6. DELIMITATION DE L'ETUDE

La notion de technologie d'implication telle que perçue par le public peut prêter à confusion, c'est pourquoi dans cette sous partie il sera question de circonscrire notre étude sur les plans thématique, théorique, temporaire et géographique,

1.6.2. Thématique

Dans cette recherche, il sera question d'étudier la perception parentale des technologies déployées par les professionnels de l'éducation pour une meilleure implication parentale. Il s'agira d'interroger les représentations parentales par rapport à ces technologies.

1.6.3. Théorique

Notre étude étant basée sur les technologies d'implications parentales, nous avons choisi d'utiliser deux théories qui pourront étayer davantage notre étude. En effet, il est question de la théorie de la fonction parentale et la théorie des représentations sociales.

1.6.4. Temporaire

Sur le plan temporaire, notre étude est menée sur une durée de 1 an, c'est-à-dire au cours de l'année académique 2015/2016 comptant pour l'obtention du diplôme de professeur de l'enseignement normal.

1.6.5. Géographique

Sur le plan géographique, notre cadre spatial concerne les parents d'élèves de l'école primaire publique de d'Angalé dans la ville d'Ebolowa situé dans le département de la Mvila dans la région du Sud au Cameroun. Ce choix est fait parce que ces écoles disposent en plus de toutes les technologies anciennes de rapprochement école/famille d'un nouveau logiciel mobile appelé SOLIMI Mobile qui permet d'informer directement les enfants sur leur vie à l'école.

CHAPITRE 2 : INSERTION THEORIQUE DE L'ETUDE

Etymologiquement, insérer vient du latin *inserere* qui signifie introduire, trouver sa place dans un ensemble. Ainsi l'insertion exprime l'action d'insérer, d'entrer ou de trouver sa place dans un ensemble, un groupe ou un milieu. Parlant de l'insertion théorique, il sera question ici d'entrer dans le champ littéraire, de voir à travers les écrits de différents auteurs, si notre thème de recherche a eu à être abordé dans les années antérieures.

2.1.DEFINITION DES CONCEPTS

La définition des concepts clés de l'étude est une étape primordiale dans la démarche scientifique. Durkheim (1895) dit qu'elle est importante en ceci qu'elle circonscrit le domaine d'étude et permet de savoir avec exactitude où le chercheur veut aller. Pour analyser un sujet il est important d'en connaître toutes les caractéristiques, tous les sens, tous les domaines et les lois y afférentes. Nous définirons à ce niveau la place de la dimension affective, le développement des compétences et l'éducation à la citoyenneté et à la morale.

2.1.1 Technologie

Selon le dictionnaire de français Larousse la technologie est « [...] un ensemble cohérent de savoirs et de pratiques dans un certain domaine technique, fondé sur des principes scientifiques. Le dictionnaire en ligne développée par le CNRTL renchérit cette définition en disant que la technologie est la science des techniques, l'étude systématique des procédés, des méthodes, des instruments ou des outils propres à un ou plusieurs domaines, techniques, arts ou métier. Une technologie peut donc se référer à des objets matériels utiles à l'activité humaine, tels que les machines ou le matériel, mais peut également englober des thèmes plus larges, y compris des systèmes et des dispositifs.

Cette définition est également conforme à la définition que proposent Françoise Raynal et Alain Rieunier (1997), dans leur dictionnaire de concept clé en pédagogie : la technologie est : « la rationalisation d'un processus de production. Ensemble des

discours, des valeurs et des effets sociaux liés à une technique particulière dans un champ particulier ».

Selon Gilles Monceau (2010), les technologies peuvent être analysées comme les dispositifs de coopération entre parents et enseignants et comme ceux d'appui à la parentalité. Ainsi dans le cadre de notre étude, les technologies concernent tous les outils et les dispositifs développés et déployés par les professionnels de l'éducation pour accentuer la collaboration école/famille. Nous entendons par là, les appels téléphoniques, les SMS, les carnets de correspondance, les cahiers de liaison, les notes à adresser aux parents, l'accueil effectué au sein de l'établissement, la disponibilité des enseignants vis-à-vis des parents, les logiciels d'information parentale direct du comportement de l'enfant, l'association des parents d'élèves...

2.1.2. Implication parentales

Selon le dictionnaire l'internaute, l'implication c'est le fait d'impliquer ou d'être impliqué. C'est une relation logique entre deux propositions ou affirmations telles que la réalisation de la première entraîne la réalisation de la seconde. Plus clairement c'est le fait qu'une chose entraîne une autre. C'est-à-dire les retombées d'une action. Cependant, le concept d'implication est défini ici en référence aux travaux de Gilles Monceau (2010) qui s'appuie sur la parentalité. En effet, l'implication parentale est donc l'ensemble des relations que les parents entretiennent avec les institutions. Dans ce cas, l'implication n'est donc pas à confondre avec l'investissement ou engagement. Car les parents d'enfants scolarisés sont impliqués dans l'institution scolaire même s'ils ne s'investissent pas dans le fonctionnement de l'établissement scolaire ni ne s'engagent dans une association de parents. L'implication n'est donc pas nécessairement volontaire puisque la scolarisation est obligatoire. Des parents d'élèves qui ne se rendent jamais physiquement dans l'école de leurs enfants n'en sont pas moins impliqués scolairement, qu'ils le veuillent ou non ils entretiennent des relations avec l'institution scolaire. Néanmoins dans le cadre de cette étude il est question d'une implication volontaire et engagée de la part du parent, investis dans l'action éducative, mis à part le fait qu'il soit par la force des choses déjà impliqué dès l'inscription de son enfant dans un établissement scolaire.

2.1.3. Représentation

Les représentations sociales sont des systèmes d'interprétations régissant notre relation au monde et aux autres qui orientent et organisent les conduites et les communications sociales. La représentation sociale est un mode spécifique de connaissance. Dans un groupe social donné, la représentation d'un objet correspond à un ensemble d'informations, d'opinions, et de croyances relatives à cet objet. La représentation va fournir des notions prêtes à l'emploi, et un système de relations entre ces notions permettant aussi, l'interprétation, l'explication, et la prédiction. Travailler sur une représentation, c'est : « observer comment cet ensemble de valeurs, de normes sociales, et de modèles culturels, est pensé et vécu par des individus de notre société ; étudier comment s'élabore, se structure logiquement, et psychologiquement, l'image de ces objets sociaux » Herzlich (1969). Il s'agit alors concrètement d'étudier dans ce cas comment les parents pensent et vivent avec les technologies d'implications parentales pour comprendre les motivations qui guident leurs conduites c'est-à-dire leur détermination à s'impliquer ou pas dans la vie scolaire de leurs enfants.

2.1.3 Parentalité

La notion de parentalité, vient du mot parent. Parent vient du *latin* *parens*, - *entis*, de *parere* qui signifie enfanter. Il désigne donc le père et la mère, c'est-à-dire ceux qui donnent la vie. Selon le dictionnaire critique de l'action sociale : « la parentalité apparaît comme un terme spécifique du vocabulaire médico-psycho-social qui désigne de façon très large la fonction « d'être parent » en y incluant à la fois les responsabilités juridiques, telles que la loi les définit, des responsabilités morales, telle que la socio-culture les impose et des responsabilités éducatives ».

Selon Maigne (2003), la parentalité peut se définir comme étant « l'ensemble des réaménagements psychiques et affectifs qui permettent à des adultes de devenir parents, c'est-à-dire de répondre aux besoins de leur(s) enfant(s) à 3 niveaux : le corps (les soins nourriciers), la vie affective, la vie psychique ». Pour Sellenet (2007) dans son ouvrage intitulé *la parentalité en question*, « la parentalité est un processus psychique évolutif et un codage social faisant accéder un homme et/ou une femme à un ensemble de fonctions parentales, indépendamment de la façon dont ils les mettront en œuvre dans une configuration familiale ».

Pour Fine (2001) cité par Martin, parler de parentalité revient à se poser la question de savoir : « qui est parent ? Le /les parent (s) géniteur (s) ou celui qui prend soin et élève l'enfant, celui qui lui donne un nom ? ... » . Dans le même ordre d'idées F. Dekeuwer-Défossez (2001) distingue la parentalité et la parenté, car la famille ménagère, celle qui vit sous un même toit, a des fonctions de parentalité à l'égard des enfants qui y sont élevés, c'est-à-dire qu'elle leur donne les moyens, matériels éducatifs et affectifs, de devenir des adultes ; en l'opposant à la parenté « qui inscrit un enfant dans une lignée généalogique. Ainsi, être parent ne se réduit pas à une fonction de géniteur. Les géniteurs ont à devenir parents. C'est pourquoi la fonction peut même être élargie à toute personne répondant aux besoins des enfants et leur apportant l'amour et l'attention dont ils ont besoin.

Houzel (1999) propose une projection de la parentalité à partir de trois axes :

- l'axe de l'exercice de la parentalité ;
- l'axe de l'expérience subjective ;
- l'axe de la pratique de la parentalité.

Selon cet auteur,

- L'axe de l'exercice de la parentalité sont les droits et devoirs dont est dépositaire tout parent à la naissance d'un enfant et qui l'investissent d'une obligation de choix, de surveillance et de protection quant à l'éducation et à la santé de son enfant. Les dysfonctionnements interviennent soit par excès (rigidité dans des exigences qui sont disproportionnées par rapport à l'âge de l'enfant), soit par défaut (difficultés à assumer l'autorité, incitations à des comportements asociaux, discontinuité des liens). Cet axe est aussi tout ce qui structure dans une société donnée, au niveau symbolique, les places parentales et les implique dans une filiation et une généalogie ».

- L'axe de l'expérience de la parentalité : c'est l'axe du ressenti, de l'éprouvé, du vécu, de toute la dimension psychique subjective, le fait de se sentir ou non parent d'un enfant. Cet axe implique donc l'affectif et l'imaginaire, rend compte des décalages pouvant exister entre le bébé imaginaire et le bébé réel. Là aussi des excès peuvent se manifester soit en trop (fusion, emprise, confusion intergénérationnelle...) soit en moins (rejet, déception, sentiment d'être persécuté, maltraitance...) ».

- L'axe de la pratique de la parentalité : comprend les actes concrets de la vie quotidienne. Autrement dit, c'est la mise en œuvre des soins parentaux et des interactions : tâches d'ordre domestique (repas, entretien du linge...), technique (réparations courantes, aménagement des lieux...), de garde (surveillance, présence auprès de l'enfant...), de soins (nourrir, laver, soigner, consoler...), d'éducation et de socialisation (acquisition des comportements sociaux, stimulation dans les apprentissages...). Là encore des écarts dangereux pour l'enfant peuvent se manifester, soit par excès (surprotection, hyperstimulation et forcing au niveau des apprentissages) soit par défaut (carence dans l'hygiène ou l'alimentation, logement non pensé pour l'enfant, enfant livré à lui-même, absence de suivi médical, manque de stimulation...).

En conclusion, le concept de parentalité est beaucoup plus retrouvé dans le vocabulaire usuel, il ne bénéficie d'aucune définition reconnue dans les dictionnaires de langage courant. Toutefois, ce terme prend ses assises dans une sphère médico-psycho-sociale élargie et tente de définir la fonction « d'être parent » en tenant compte des aspects juridiques, politiques, socio-économiques, culturels et institutionnels. L'exercice de la parentalité est de plus en plus complexe selon qu'on est issu d'une famille recomposée, famille monoparentale, beau-parentalité, homoparentalité ou de la procréation médicalement assistée.

Pour ne pas se heurter à une exclusion dans cette typologie de parentalité. Nous nous limiterons à travailler tout simplement avec les parents qui ont la charge et la responsabilité d'envoyer leurs enfants dans l'école primaire d'application d'Angalé à Ebolowa. Pour ce faire nous retenons ici la définition de la parentalité issue du rapport Région Nord-Pas de Calais (2004) : « la parentalité est l'ensemble des savoir-être et des savoirs faire qui se déclinent au fil des situations quotidiennes en paroles, actes, partages, émotions et plaisirs, en reconnaissance de l'enfant, mais également en autorité, exigence, cohérence et continuité ».

2.1.4 Institutions éducatives

Le dictionnaire de pédagogie des concepts clés de Raynal et Rieunier entend par institution, « l'ensemble des normes qui s'appliquent dans un système social et qui définissent dans ce système ce qui est légitime et ce qui ne l'est pas. » dans le langage de tous les jours, le terme institution est souvent considéré comme synonyme

d'organisation et dans ce cas on peut parler d'une banque, d'une école ou d'un hôpital comme une institution. De ce fait quand on parle d'institutions éducatives c'est pour parler de toutes les organisations en charge de l'éducation, et en l'occurrence les écoles. En effet l'école est une organisation dans laquelle on applique plus ou moins bien les normes édictées par le système de la santé.

2.1.5. Perception

Du latin « percipere » qui signifie saisi par les sens, la perception est définie selon le dictionnaire de psychologie Syllamy (1983, p.898), comme l'ensemble des mécanismes et des processus par lesquels l'organisme prend connaissance du monde et de son environnement sur la base des informations élaborées par ses sens. Elle représente le résultat d'un processus d'inférence inconsciente qui permet d'interpréter les données sensorielles sur la base de notre expérience passée en tenant compte de la vraisemblance des interprétations. Les données sensorielles dont il est question ici sont essentiellement les objets.

Pour Lafon (1979, P. 799) la perception se définit comme : l'acte par lequel un individu, en organisant ses sensations présentes, les interprétant et les complétant par des images et des souvenirs, connaît la présence actuelle d'un objet extérieur. C'est-à-dire que la perception est une opération mentale complexe par laquelle une personne prend connaissance des faits ou évènements extérieurs. C'est une construction de l'esprit par laquelle interviennent non seulement les éléments fournis par nos organes de sens, mais aussi nos connaissances qui viennent compléter les données sensorielles. Aussi, et du moment où les données sensorielles sont traitées, analysées et revêtues d'une certaine signification.

La perception est donc en outre l'ensemble des mécanismes par lesquels l'organisme prend connaissance du monde sur la base des informations du sujet. Elle désigne l'ensemble des opérations de prise d'information : le système perceptif transforme des stimulations en information. C'est l'action de connaître par l'intermédiaire des sens, interprétation de stimuli sensoriels. Il est primordial ici de faire le distinguo entre la perception et la sensation. On distingue donc la perception de la sensation en ce qu'elle ne relève pas seulement des sens, mais intègre une élaboration de l'esprit autour de ce témoignage. La sensation quant à elle est réaction biologique indissolublement liée au psychisme, elle a pour but de nous faire connaître le monde

extérieur et de nous maintenir vigilant car la réduction ou l'absence de la sensation entraîne le sommeil.

Dans le cadre de notre étude il s'agira pour nous de concevoir la perception comme l'appréhension, la signification, l'interprétation et le feedback que se font les parents sur les technologies qu'utilise l'école pour les inciter à collaborer davantage.

2.2. REVUE DE LA LITTÉRATURE

La revue de la littérature consiste à justifier le problème en faisant une recension des écrits relatifs au thème pour prouver qu'il ne s'agit pas d'une étude spontanée. Elle consiste aussi à réorienter le sujet. Ici le chercheur s'appuie généralement sur les variables de l'étude qu'il analyse, explique et en donne les limites de manière à faire ressortir l'originalité de l'étude.

Nous parlons des technologies ici pour analyser tous les dispositifs, les procédés et les outils mis en œuvre pour rapprocher les parents des institutions éducatives. En effet, nos différentes lectures dans plusieurs articles récentes nous ont permis de recenser un certain nombre de chercheurs qui ont fortement débattu sur le sujet du rapprochement école famille.

2.2.1. Les dispositifs de rapprochement école/famille et les effets imprévus entravant le rapprochement.

Nous ouvrons le débat avec Monceau Gilles (2010) qui a parlé des *technologies d'implication des parents dans les institutions éducatives*, il entend par technologies tous les dispositifs de coopération entre parents et enseignants, comme ceux d'appui à la parentalité, qui, sont à analyser comme des technologies agissant sur l'implication des parents dans les institutions. Il aborde les différentes conceptions de la parentalité. D'abord en psychologie clinique à la fin des années 1950 pour désigner le désir d'enfant et les remaniements psychiques qui accompagnent sa naissance. C'est dans cette logique que sylvain Missonnier parle d'une « relation d'objet virtuel » dans une publication de 2004 (Missonnier, 2004). Ainsi la notion ne concerne pas nécessairement tous les parents ni seulement les parents biologiques, c'est un processus que le sujet développe dès l'enfance et qui engage des évolutions psychiques. En outre, le dictionnaire critique de l'action social la mentionne dans son édition de 1995 comme étant un terme du vocabulaire médico-psycho-social désignant principalement la fonction parentale, support de l'évolution psycho-affective de l'enfant, et intègre les responsabilités morales qui s'y rapportent.

De ce fait, il mène deux recherches socio-cliniques en milieu éducatif menées entre 2005 et 2009 en île de France et en Picardie (France). La première porte sur la coopération entre parents et enseignants à l'école primaire et la seconde sur les interventions d'une association d'éducation populaire dans les dispositifs d'appui à la

parentalité. C'est ainsi qu'il étudie le comportement de la famille en partant de l'individualisation de la responsabilité parentale à l'école ; la politisation de la notion de parentalité ; l'implication parentale et la recherche sur la coopération parents/enseignants. Cependant il conclut en disant que le renforcement entre sujet et institution passe par la mise en œuvre de dispositifs générateurs d'implication mais pas nécessairement d'engagement. Et c'est sur cette lancée que nous saisissons notre sujet, en nous disant que si le renforcement entre sujet et institution passe par la mise en œuvre de dispositifs générateurs d'implication il serait donc judicieux de saisir les perceptions des impliqués. Qu'est-ce qu'ils en pensent ? Sont-ils satisfaits ? Ont-ils des réclamations ?...Et il ouvrira le débat à la fin en disant que les technologies de l'implication ne fonctionnent pas nécessairement de la manière prévue.

C'est pourquoi il continuera à débattre sur le sujet et publiera à nouveau en 2014 *les effets imprévus des dispositifs visant à rapprocher les parents éloignés de l'école*. Où il démontrera que les institutions ont beau émettre des dispositifs visant le rapprochement de l'école et la famille mais des effets imprévus peuvent subvenir. Toujours avec sa démarche socio clinique son étude menée en Île-de-France démontre la volonté de coopération avec les parents d'élèves, portée par les établissements scolaires, a tendance à se satisfaire de la réponse des parents se présentant le plus spontanément. Les parents d'élèves avec lesquels les enseignants coopèrent sont le plus souvent ceux avec lesquels ils avaient déjà des relations suivies, bonnes ou mauvaises, la proximité des uns contribuant à l'éloignement des autres (des autres parents n'ayant pas ce même type de relation).

Pour Vrignon (1998) ensuite, il parle des difficultés et effets du rapprochement enseignants-familles à l'école primaire. La recherche-action décrite ici a été conduite dans l'école primaire d'une zone d'éducation prioritaire de Nantes. A partir d'observations du quotidien scolaire et d'entretiens avec les instituteurs, l'auteur rend compte de leur solitude et de leur malaise devant l'échec scolaire et de leur tentative de rejet des responsabilités sur l'enfant, la famille et l'environnement social. Cette " fermeture " de l'école entraîne deux stratégies parentales : l'attelage éducatif, c'est-à-dire la participation active des parents à l'éducation de leurs enfants et la collaboration avec l'enseignant, et la passivité, souvent prise pour de l'indifférence par les enseignants. L'auteur constate, à partir des entretiens de parents d'une classe de CE1, un rapport

étroit entre ces stratégies parentales et les résultats scolaires des enfants. Il a ensuite mis en place un dispositif d'expérimentation des relations avec les parents d'élèves (rencontres systématiques avec les familles avant la fin du premier trimestre, action intensifiée auprès de certaines familles " indifférentes "). Malgré ses limites, on peut considérer que cette démarche active de l'enseignant en direction des familles populaires a eu une influence très positive sur les résultats scolaires.

Glasman (1996, pp. 99-107) quant à lui a parlé un peu plus tôt des dispositifs d'accompagnement scolaire : des intermédiaires entre familles et école ? Selon l'auteur, les dispositifs d'accompagnement scolaire, de soutien, d'aide aux devoirs ou d'AEPS ne parviennent pas à jouer un rôle d'intermédiaire entre école et familles populaires. Après avoir décrit ces nombreux dispositifs, leurs objectifs et la diversité des acteurs, il s'attache à repérer les grandes tendances qui les concernent tous : l'aide aux enfants et le rapprochement école-familles. L'enfant s'y trouve à l'abri de la sanction scolaire et de l'impatience parentale, vient de son plein gré dans cet espace intermédiaire entre l'école et sa famille. Or, avec le temps, les dispositifs se sont rapprochés de l'école et les modalités de travail avec les enfants s'apparentent de plus en plus au modèle scolaire et les relations avec les familles ont du même coup perdu de leur efficacité. Les contrats que doivent signer les parents pour que leur enfant bénéficie de l'accompagnement, l'appel à l'implication familiale et à la responsabilisation, tout cela manifeste d'une même représentation des familles que partagent donc maintenant acteurs scolaires et péri-scolaires. Ainsi la médiation va plus de l'école vers les familles qu'en sens inverse alors qu'il serait souhaitable que les dispositifs d'accompagnement se tiennent à distance de l'école pour jouer leur rôle d'intermédiaires et qu'ils s'engagent davantage dans d'autres contenus d'activités éducatives, plus distanciées du scolaire. Et il continuera plus tard dans un autre ouvrage intitulé *Parents et accompagnement scolaire : quelle approche ?* (auteur, 1998, pp. 154-179). Dans lequel il se pose la question de savoir Quelles relations les parents entretiennent-ils avec un type de dispositif d'accompagnement scolaire : les activités éducatives péri-scolaires (AEPS) ? Pour répondre à cette question, trente-cinq entretiens de parents appartenant aux classes populaires d'une ville moyenne de la région Rhône-Alpes ont été réalisés. Selon leur " être-au-quartier ", la plus ou moins grande distance qu'ils entretiennent avec lui, les parents font un usage différent des AEPS, celles-ci n'ont pas le même sens pour eux. Lorsque les familles vivent davantage dans les limites du quartier, elles ont recours aux

dispositifs offerts et notamment à l'AEPS, qui est moins intégrée à l'institution scolaire que les études, ce qui est moins le cas des familles vivant hors du quartier ou s'efforçant de le maintenir à distance. Elles recherchent d'abord une aide aux devoirs, le projet, dont elles ne comprennent pas les enjeux, étant surtout ressenti comme un moment de détente et de distraction. Cette étude de Glasman Dominique nous a beaucoup inspiré, cependant nous pensons que chercher à savoir les relations que les parents entretiennent avec un type de dispositif d'accompagnement ne nous édifie pas suffisamment sur comment ils utilisent le dispositif en question. Car il y'a lieu de remarquer que les dispositifs leurs sont presque souvent imposés, or les connaissent-ils assez pour pouvoir les utiliser et fournir les résultats attendus ? Telles sont les questions qui nous préoccupent dans notre étude.

2.2.2. Les conditions qui facilitent une meilleure collaboration entre l'école et la famille.

Il existe des conditions qui facilitent et favorisent une meilleure communication et une plus grande collaboration entre l'école et la famille. Dans les différentes recherches, certains de ces aspects sont récurrents. Dans l'article intitulé outil pour soutenir la communication et la collaboration entre l'école et la famille en milieu défavorisé, les commissions scolaires du bas Saint-Laurent (2011) dégagent des éléments essentiels identifiés comme étant un des principes de base, car en milieu défavorisé, la collaboration entre la famille et l'école peut représenter un défi. Quand les familles et les enfants vivent dans des conditions sociales culturelles ou économiques défavorables, il arrive que l'écart soit grand entre les valeurs et les attentes des familles et celles de l'école. Pour ce faire il faut :

1. Connaître les diverses conditions de vie des familles afin de les prendre en compte dans nos actions.
2. Créer un climat favorable à la communication.
3. Rejoindre tous les types de parents.
4. Associer des partenaires de la communauté.

Dans le cadre de notre étude, nous n'allons pas nous intéresser aux quatre conditions ; mais juste à la première et la troisième condition.

2.2.2.1. Connaître les diverses conditions de vie des familles afin de les prendre en compte dans nos actions.

La connaissance des diverses conditions de vie des familles et la collaboration avec elles sont interreliées. Bien que très aidante, la connaissance générale des caractéristiques des milieux défavorisés n'est pas suffisante. Il faut s'intéresser au vécu, à l'histoire, aux intérêts et à l'environnement dans lequel les familles évoluent.

« [...] L'école doit connaître les diverses conditions de vie des familles afin de les soutenir adéquatement dans tous les aspects qui ont une influence sur le développement de l'enfant. »(PSEM, 2013, p. 31).

Parfois les parents ont un passé scolaire difficile, parsemé de difficultés d'apprentissage, de comportement ou marqué par les échecs scolaires. Cette situation peut jouer sur la perception qu'ils ont de l'école et sur la valeur qu'ils accordent aux apprentissages. Aussi, la culture des parents peut être très différente de celle de l'école. Le fonctionnement, les attentes, les règles, le langage propre à chaque milieu doivent être pris en considération lors des communications. Par ailleurs, les familles sont souvent confrontées à des difficultés de tout ordre. Le manque de nourriture, la difficulté à se déplacer, l'isolement, les contraintes du travail (conditions et horaires), l'insécurité matérielle et financière sont autant d'éléments susceptibles d'affecter leur quotidien et d'avoir une incidence sur leur participation à la vie scolaire de leurs enfants.

Certains parents vont développer un sentiment d'incompétence par rapport à l'école et auront tendance à se retirer. Ce comportement ne doit pas être interprété comme étant une forme de désengagement de leur part. Il faut pouvoir soutenir le rôle parental. Pour ce faire, il doit y avoir un rapprochement entre l'école et les familles. Ce rapprochement n'est possible que si les parents se sentent respectés et que leur rôle est reconnu et valorisé, et ce, peu importe leurs conditions socioéconomiques.

2.2.2.2. Rejoindre tous les types de parents

Selon l'acti-jeunes, (MEQ, 2005, p. 22-23) guide d'accompagnement à l'intention du personnel scolaire, participation des parents à la réussite éducative des élèves du primaire. Tous les parents n'envisagent pas la collaboration école-famille de la même manière. Si certains sont prêts à s'engager dans le conseil d'établissement,

d'autres sont plus intéressées à participer à un match de soccer entre parents et élèves ou à réparer les jeux éducatifs. La collaboration du parent, peu importe la forme, est toujours souhaitable. Chez l'élève, elle suscite un sentiment de fierté. Pour le parent, elle est une façon de témoigner à son enfant qu'il s'intéresse à ce qu'il vit à l'école. Pour l'enseignant elle représente un coup de pouce apprécié, une tape dans le dos qui fait du bien, une occasion de créer ou de maintenir une relation de confiance avec le parent. Ces raisons sont suffisantes pour que l'on fasse en sorte que les tâches et les activités proposées aux parents soient non seulement adaptées, mais diversifiées. On les adapte lorsqu'on tient compte des contraintes de temps, de transport, d'argent ou autres que peuvent vivre les parents. On les diversifie lorsqu'on prend en considération le fait que les parents ont des champs d'intérêt et des talents différents et qu'on cherche à profiter de la richesse qu'offre cette diversité.

Car ce sont les expériences communes et le partage des préoccupations qui permettent de lever les préjugés et les résistances et d'ouvrir la voie à des formes plus avancées de participation. [...] Dans ce contexte, la meilleure voie semble passer par la valorisation d'une diversité d'expériences de participation des parents. (Claes, 1996.)

Enfin, il est nécessaire de diversifier les formes de collaboration. Les parents, comme les enseignants d'ailleurs, ne constituent pas un groupe homogène. Il faut rejoindre leurs intérêts leurs préoccupations puisque chaque personne qui intervient auprès de l'enfant a un rôle différent mais tous sont complémentaires et devraient converger à assurer sa réussite et son bien-être. C'est pour cette raison qu'il est essentiel de diversifier les formes et les occasions de participation.

2.2.3. Familles populaire : entre éloignement physique et rapprochement, un problème de culture.

Par ailleurs, Lorcerie Françoise et, CavalloDelphine parle des relations entre familles populaires et école. Les familles populaires vivent, comme les familles des autres catégories sociales, leur rapport à l'école sur le mode de l'investissement ou de la frustration. Les auteurs présentent les résultats des principaux travaux de recherche sur la question. Les premières approches font du rapport à l'école des familles populaires une affaire de culture : l'éloignement physique de l'institution scolaire proviendrait de

l'écart culturel entre familles populaires et institution scolaire et expliquerait les conduites d'évitement du contact direct. Cependant, l'éloignement physique ne signifie pas un éloignement subjectif, les familles populaires ont des attentes fortes vis-à-vis de l'école et peuvent parfois se mobiliser autour de la scolarité des enfants. Dans une seconde partie, les auteurs s'interrogent sur les systèmes de relations au sein desquels se construit la scolarité des enfants. Les travaux de recherche de ce second courant insistent sur l'opacité des fonctionnements scolaires pour les familles populaires ; celles-ci montrent une méconnaissance des savoirs scolaires, et des formes pédagogiques modernes et la distance des agents scolaires à leur égard ne permet pas d'y remédier. Les parents ont donc tendance à déployer différentes stratégies pour agir sur le destin scolaire de leur enfant : suivi familial du travail scolaire, appel à des aides externes, comme les ressources de l'accompagnement scolaire, pratiques d'évitement d'établissements perçus négativement, résistance au verdict scolaire. Les conduites de résignation sont rarement dues à l'indifférence, elles s'expliquent davantage par le manque d'opportunités de ressources à la fois internes à la famille et externes (dans le quartier et les relations amicales). Les travaux de ces deux courants interpellent différemment l'action publique : l'approche par la culture vise à changer les façons d'être des familles éloignées de la culture scolaire (actions d' " éducation familiale ") ; pour les travaux interactionnistes, le rapprochement vise à trouver les voies d'une bonne relation entre les acteurs sociaux concernés et les parents. Dans leur conclusion, les auteurs, après avoir discuté la conception des actions destinées à refonder les relations parents-enseignants, considèrent que ce qui manque à la politique de partenariat école-famille telle qu'elle est préconisée par le ministère de l'Education nationale, c'est une décision instituant une " structure d'interaction capable de mettre parents et enseignants, chacun dans son rôle, sur un pied d'égalité au sein du partenariat " .

2.2.4. Les stratégies de la coéducation

Leroy(1999) fait l'analyse des initiatives prises par les équipes des écoles primaires pour favoriser le rapprochement avec les parents. Il constate que ces initiatives, si elles favorisent les échanges entre les différents acteurs, peuvent aussi entraîner la confusion des espaces et des fonctions. Ainsi, en prenant l'exemple d'une formation de parents d'élèves dans un quartier du nord de Marseille, il note les difficultés qui selon lui sont communes à l'ensemble des dispositifs : risques d'imposition d'un modèle éducatif,

dérives du partenariat, de responsabilisation. De même, l'étude de trois sites scolaires recrutant des " mères-relais " soulève les questions de l'assignation de celles-ci à l'espace et au temps scolaire, des tâches qui leur sont confiées. Le risque est d'affecter leur identité dans le quartier et de leur faire perdre la complicité avec une partie des parents. Pour l'auteur, la communication aux parents, sous une forme claire et imagée, des tâches scolaires rencontrées par les élèves peut conduire à un véritable dialogue et permettre aux parents les plus éloignés de l'école d'élaborer des stratégies d'accompagnement de leurs enfants.

Dans le Dossier Parents Ecole (2000): *Co-éduquer ? L'école des parents*, l'auteur nous montre que les tensions qui existent entre école et familles inquiètent. Ce dossier est consacré aux différentes initiatives prises pour améliorer les relations : travail mutuel d'explicitation et de clarification des rôles éducatifs, médiations entre les populations étrangères et l'école, mesures institutionnelles... c'est dans le même sens que les institutrices et instituteurs de maternelle dans un numéro de revue (le courrier des maternelles, 1999, pp. 2-28.) intitulé *Les relations " école et familles " pour une réelle coéducation*. Montrent les changements intervenus dans la famille ainsi que la diversité des situations. Ce numéro propose des pistes pour aller vers une nouvelle coéducation école-familles, enfant-adulte, dans le respect et l'écoute de chacun. Un chapitre est consacré à l'organisation en commun (parents, école, enfant, commune) des premiers pas de l'enfant à la rencontre du social et de l'école (pourquoi et comment préparer l'accueil, accueillir et faire participer). Des outils de communication (cahier de liaison, cahier de vie, livret d'évaluation) sont décrits. En conclusion, les auteurs affirment que pour que le partenariat en coéducation avec les parents réussisse, il doit être basé sur le volontariat, mené au profit de l'enfant et centré sur les apprentissages. Enfin, le rôle de chacun, instituteurs et parents, doit être clairement défini.

Pour renforcer la parentalité, une étude a été réalisée par la Délégation Interministérielle dans la Ville de Paris (1998) intitulé *Ecole des Parents et des Educateurs." Pour que les Parents ne baissent pas les bras " : Actions menées par les Ecoles des Parents et des Educateurs en soutien à la parentalité*. Sous forme de fiches synthétiques, ont été rassemblées une quarantaine d'expériences dynamiques menées avec des parents d'origines diverses et souvent défavorisés socialement et économiquement. On trouvera ainsi des actions de mise en place de groupes de parole

avec des parents en quartier sensible, des actions d'accompagnement des parents dans la scolarité de leurs enfants, des actions visant à redynamiser des parents marginalisés, des actions dont le but est de désamorcer la violence, des dispositifs d'échanges entre parents et adolescents, des actions de soutien aux jeunes mères et aux jeunes parents. Ces actions qui ne se veulent ni des recettes, ni des leçons, ont pour objectif la lutte contre la dévalorisation de soi et les formes multiples de " déresponsabilisation " parentale. Car entre école et familles il existe des tensions, des pressions et des réactions qui rendent complexe la relation entre ces deux instances d'éducation et de socialisation. Dans un premier temps l'auteur, à travers un survol historique, essaie de comprendre les racines du conflit qui résident essentiellement selon lui dans le clivage entre instruction et éducation. Ensuite, elle fait le point sur les problèmes actuels qui caractérisent la relation école-famille à partir des résultats de recherches sociologiques sur les inégalités sociales d'éducation et à partir des résultats de ses propres recherches sur la participation des parents au fonctionnement des établissements secondaires et sur la coopération école-famille dans le travail scolaire ainsi que sur la " Semaine des parents à l'école ".

2.3. THEORIES EXPLICATIVES

La théorie renvoie à une activité d'observation et de réflexion. Chaque théorie exprime un point de vue, montre une perspective de réflexion d'étude et présuppose une manière de voir. Autrement dit, la théorie est un corps de connaissances logiquement élaborées qui permet d'expliquer un phénomène ou un comportement. Les théories permettent de prévoir l'apparition des phénomènes et donnent aux chercheurs de postuler sur la découverte de phénomènes inconnus ou encore non observés. Elle guide la découverte des faits, stimule la recherche, facilite la compréhension, l'applicabilité, la prévisibilité et la compréhension des données empiriques. Dans cette recherche, nous avons opté pour trois théories à savoir : la de la fonction parentale, la théorie des représentations sociales et la théorie de la perception.

2.3.1 Théorie de la fonction parentale.

Le terme de parentalité, vient du nom parent, le parent dans ce contexte est toute personne qui a la charge d'un enfant. La parentalité selon Delion (2007, p 12) « désigne l'ensemble des remaniements psychiques à l'œuvre chez chaque parent pour investir le bébé et s'y attacher. Il s'agit de devenir père et mère d'un enfant, non seulement sur le plan physique, mais aussi psychique. On distingue deux fonctions différentes qui constituent la parentalité, la maternalité et la paternalité.» c'est pourquoi la parentalité ne se définit que par les fonctions du père et de la mère.

Les premières préoccupations sur les fonctions parentales remontent au XVIIIème siècle. C'est l'époque où la spécificité de l'enfant comme sujet à part entière, immature et différent de l'adulte, fait partie des préoccupations des scientifiques. Parler des fonctions, parentales revient à évoquer les rôles parentaux dans les tâches quotidiennes. Elle concerne la répartition des taches maternelles et paternelles. Poussin (2004), précise à ce titre que la fonction parentale n'est jamais envisagée dans sa globalité, plutôt comme une addition de fonctions paternelles et maternelles, on arrive à l'équation un enfant égale deux parents. Selon cet auteur, il s'agit pour l'enfant d'avoir des parents qui, d'une part, le nourrissent et le protègent (tâches) et qui d'autre part l'aide à construire sa propre personnalité à travers les images parentales qui lui sont proposées. Les taches parentales englobent tout ce que les parents doivent concrètement apporter à l'enfant tout au long de son développement. Parson (1955), distingue deux types de fonctions parentales : les fonctions expressives et les fonctions instrumentales.

➤ Fonctions expressives

Cette catégorie des fonctions parentales englobe l'éducation et l'affectivité des enfants, l'entretien du foyer.

• L'éducation des enfants.

La réalité d'une forte implication au cours de la première enfance fait l'unanimité chez les psychologues, éducateurs et les parents eux-mêmes. La mère autant que le père sont intéressés par l'éducation des enfants à travers des formes d'apprentissages qu'ils inculquent aux enfants dont ils ont la charge. Ils apprennent aux enfants les modes de communication. En fonction des interlocuteurs, le jeune enfant doit pouvoir adapter son langage et adopter les signes de politesse. La femme apprend au jeune enfant à adapter son langage selon qu'il est en face d'une personne familière, d'un aîné, d'un supérieur ou de ses amis. Les signes de politesse sont également appris. Une assistance pédagogique se fait à travers la scolarisation des enfants.

Sur le plan moral, Poussin (1990), précise que l'enfant acquiert plusieurs compétences grâce aux apprentissages proposés par les parents :

- La capacité à émettre les jugements moraux à travers les jugements parentaux ;
- La résistance à la tentation soutenue par la vigilance parentale ;
- Le sens de devoir lié à la culpabilité et aux remords qui suivent ;
- La transgression devant le risque de perdre l'estime parentale ;
- La capacité de confesser ses erreurs et d'exprimer un repentir.

Sur le plan intellectuel, les maturationnistes mettent l'accent sur les facteurs endogènes ; les behavioristes quant à eux, privilégient les facteurs environnementaux ; alors que les cognitivistes font la synthèse des deux précédents en plus de l'expérience personnelle. Le rôle parental dans le développement intellectuel se mesure par la qualité de la relation qui existe entre l'enfant et ses parents.

- L'entretien du foyer

Les tâches de la femme concernent l'élevage, l'alimentation et les soins corporels. Par sa nature, la femme, assure la fonction procréatrice qui favorise une préoccupation maternelle primaire. Pour les psychanalystes, cette fonction maternelle primaire correspond au modèle de l'étayage. Elle s'occupe de l'alimentation des enfants, elle

veille sur la qualité et la quantité du repas quotidien. En dehors du repas, elle s'occupe des soins corporels du jeune enfant, c'est-à-dire à hygiène aussi bien corporelle que vestimentaire. Winnicott (1973), pense qu'à travers la manière de s'occuper de l'enfant, la mère aide l'enfant à sortir de la dépendance totale pour son indépendance dont pour son autonomisation. La femme veille sur la vie scolaire de l'enfant en suivant son évolution, en lui accordant un encadrement pédagogique familial aux cotés de son père. Elle s'assure que les fournitures scolaires sont bien entretenues et que les devoirs sont régulièrement faits par l'enfant. De nos jours, la responsabilité parentale plus affirmée consiste à assurer à l'enfant une qualité de soins et d'éducation conforme aux représentations nouvelles des besoins de l'enfant.

- L'affectivité.

Avant, pendant et après la naissance, la mère crée des liens avec son enfant qui serviront de base pour l'enfant pendant toute son évolution ultérieure. La mère joue un rôle spécifique et primordial, elle est le personnage le plus important pour le développement psychique de l'enfant car celle-ci est le premier objet privilégié de ses investissements pulsionnels sans toutefois nier la contribution du père. Le type d'attachement dont bénéficie l'enfant pendant cette période permet d'éviter le traumatisme, il détermine aussi le type d'attachement dont l'enfant va manifester dans l'avenir. En face d'un attachement sécurisant dont il bénéficie, l'enfant présente un comportement affectif équilibré, avec des dispositions pour avoir des attaches solides et durables. Par contre, un enfant qui a bénéficié d'un attachement non sécurisant ou ambivalent risque de présenter des troubles de comportement qui se justifient par la recherche constante de la satisfaction du manque. Poussin (2004), pense que l'amour maternel est lié au contexte social et culturel, ce qui l'éloigne d'une condition instinctive. La fonction affective consiste à faire bénéficier les enfants des séquences de ballades et causeries, des échanges de regards. A propos des échanges de regards, les enfants dont les parents sont brutaux ont un regard inapproprié, évitent le regard de leurs parents et cherchent le regard d'autres. Ces moments de rencontre des regards favorisent la solidification des liens entre les membres. Les travaux de Poussin (1997) sur les enfants des parents divorcés, montrent que la qualité affective de la relation avec l'enfant est dépendante de la régularité des visites.

A côté des fonctions expressives, une autre catégorie de fonctions appelée fonction instrumentale, contribue au développement de l'enfant par son rôle de sécurité, de protection et d'autorité.

➤ La fonction instrumentale.

Un autre élément de la fonction parentale est son aspect instrumental. C'est ainsi que des travaux sur la fonction parentale ; montrent que les fonctions instrumentales consistent en la protection et la sécurité des enfants.

L'homme protège sa famille et assure sa place au sein de la société. Poussin (1997), précise que les pères se sentent défenseurs des valeurs morales. La vocation première des parents consiste à assurer la protection et l'éducation des enfants. Concernant l'identité sexuelle, le type d'apprentissage, l'image projetée par les parents l'influence de manière importante. La perception d'une présence paternelle active, rassurante favorise l'accroissement du sentiment de sécurité chez les enfants.

A la pensée commune, rien ne remplace une mère, succède la formule idoine, rien ne remplace quelqu'un qui remplit correctement la fonction parentale Poussin(2004). Ce qui prouve l'importance de la fonction parentale. En effet, le bon exercice des fonctions parentales favorise d'après Poussin (1997) :

- Une conduite indépendante ;
- La capacité de fonder non seulement une cellule familiale, mais celle qui est équilibrée.
- La capacité à s'intégrer dans le monde du travail ;
- La capacité à s'insérer dans la société ;
- La capacité à aimer et à être aimé.

Tous ces aspects concourent à autonomiser l'enfant qui consiste pour lui de passer de la plus grande dépendance à la plus grande indépendance.

Cependant, si l'un des parents ou les deux ne remplissent pas normalement leurs tâches, il peut survenir une défaillance de la fonction parentale qui causera beaucoup de conséquences. Car il existe un lien entre les troubles de l'enfant et l'étude de la situation familiale. Un père absent, l'inadéquation des tâches parentales, une mère hyper protectrice, un père très affectueux, une carence maternelle précoce doublée d'une carence paternelle, favorisent l'émergence des attitudes anti sociales. L'enfant est

engagé dans une course sans fin et sans freins. Il va à la recherche d'un groupe fusionnel, ce qui favorise la constitution des bandes où l'adolescent va tenter de récupérer son paradis perdu.

Sur le plan affectif, les défaillances dans les fonctions des parents posent le problème du destin d'Oedipe qui, à son tour est inséparable de la notion d'appareil psychique. L'absence de père rend les jeunes enfants vulnérables, favorise une perturbation de la construction de l'identité sexuelle, de la socialisation et le désir d'autonomisation.

Sur le plan social, les défaillances de la fonction parentale peuvent entraîner une autonomie précoce ou retardée qui sont des anomalies pour l'enfant. Les troubles de comportement : agressivité, violence, délinquance, découlent aussi de cette défaillance.

La fonction parentale représente donc une certaine permanence, c'est à travers la compréhension de ce qu'est la fonction parentale que les parents peuvent se respecter et se compléter et non s'opposer.

En ce qui concerne notre étude, nous concluons que la théorie de la fonction parentale permet de socialiser l'enfant par le biais des parents. Les parents expriment la socialisation de leurs enfants à travers deux fonctions qui sont la fonction expressive et la fonction instrumentale. A travers la fonction expressive le parent éduque l'enfant dans un environnement épanouissant afin qu'il développe son affectivité, il le place dans un cadre idoine pour son éducation qu'il entretient (l'entretien du foyer). La fonction instrumentale quant à elle se limite juste au remplissage des tâches parentales sans l'aménagement du cadre qui va avec. Dans cette étude donc il sera question d'analyser les informations recueillies auprès des parents d'élèves de l'école d'application d'Angalé, en s'assurant que ces parents-là remplissent les deux fonctions expressive et instrumentale. Car il ne suffit pas de payer la scolarité à son enfant mais encore, il faut accompagner cet enfant tout au long de sa scolarité, en lui aménageant des cadres favorables à sa réussite scolaire et à son intégration sociale, ceci passe par la collaboration école famille. Cette collaboration qui est interrogée dans cette étude par le biais des technologies, il sera question de voir comment et par quels moyens les parents s'intéressent à ce que leurs enfants font à l'école.

2.3.3 La théorie des représentations sociales

Les représentations sociales correspondent à une exigence fondamentale de la pensée humaine, la nécessité de représenter le réel, car celui-ci est à la fois divers et appréhendable d'une multitude de points de vue eux-mêmes dépendant des caractéristiques historiques et sociales des acteurs. Gilles Ferréol (1991). Quelques soient les formes qu'elles puissent prendre, les représentations sociales ont en commun d'être une manière de penser et d'interpréter la réalité quotidienne.

Une représentation sociale est toujours définie par un contenu : informations, images, normes et modèles, opinions, croyances, attitudes, valeurs... Cet ensemble qui désigne le sens commun socialement élaboré et partagé, construit pour et par la pratique qui concourt à la structure de notre réalité.

C'est à Emile Durkheim (1898), sociologue français, que revient le statut d'avoir donné à la notion un statut sociologique, dans un article célèbre publié dans la revue de métaphysique et de morale, dans lequel les « représentations collectives » sont considérées comme un objet d'étude autonome. Ces représentations collectives sont un ensemble de mythes, de rites ou des pensées d'une communauté donnée qui n'est autre que le résultat de l'élaboration commune qu'une société se forge lorsqu'elle cherche à interpréter son environnement physique et à donner un sens à son organisation ou à ses structures hiérarchiques. En parlant de représentations collectives, il fait apparaître une idée de contrainte sur l'individu, la représentation impose à l'individu des manières de penser et d'agir, et se matérialise dans les institutions sociales au moyen de règles sociales, morales, juridiques. Elles sont l'un des moyens par lesquels s'affirme la primauté du social sur l'individuel.

C'est à Moscovici (1961), que l'on doit la reprise et le renouveau des acquis Durkheimiens. Selon lui, « les représentations sont les formes de savoir naïf, destinées à organiser les conduites et orienter les communications » ces savoirs naturels constituant les spécificités des groupes sociaux qu'ils les ont produit.

On retrouve 3 aspects caractéristiques et interdépendants, la communication, la reconstruction du réel et la maîtrise de l'environnement :

- La communication puisque les représentations sociales offrent aux personnes « un code pour leurs échanges et un code pour nommer et classer de manière

univoque les parties de leur monde et de leur histoire individuelle ou collective »
Moscovisci (1961) ;

- La reconstruction du réel : « les représentations nous guident dans la façon de nommer et de définir ensemble les différents aspects de notre réalité de tous les jours ; dans la façon de les interpréter, de statuer sur eux et le cas échéant de prendre une position à leurs égards et de la défendre » Jodelet (1992).
- La maîtrise de l'environnement par le sujet : l'ensemble des représentations ou de ces pratiques permet à l'être humain, de se situer dans son environnement et de le maîtriser. Cette dimension renvoie en partie à l'utilité sociale de la notion de représentation.

Les représentations sociales fonctionnent autour d'un noyau central « toute représentation est organisé autour du noyau central » Abric (1989). Une vision plus structuraliste de la représentation conduit à distinguer des éléments centraux et périphériques et à privilégier la recherche d'un noyau structurant (cf. Abric, Flament in Jodelet, 1989). Est considéré comme central, tout élément qui donne à la représentation sa signification et sa cohérence. En termes opératoires, il s'agit d'un élément dont l'absence ou la suppression changerait la signification de la représentation ou entrainerait une désarticulation de la structure. Lorsque le noyau central constitue un lien entre les éléments, on dit qu'il a un rôle unificateur et stabilisateur, par contre lorsque le noyau central donne un sens aux autres éléments on dit qu'il a une fonction génératrice car il constitue ce par quoi les autres éléments prennent un sens spécifique.

Pour être claire, les parents utilisent les technologies d'implication suivant les représentations qu'ils se font de ces technologies. Ces représentations qui leurs permettent de mieux connaître ces outils sont établis à partir des connaissances qu'ils ont acquis de la société par rapport aux outils. Ces connaissances leurs permettent donc de mieux interpréter l'utilisation de ces outils et donc de pouvoir communiquer en catégorisant les phénomènes interprétés. Il s'agira donc dans cette étude de rendre compte de l'utilisation des technologies par les parents, déterminé par leurs représentations sociales.

Tableau n°1 : Tableau synoptique

Question de recherche (QS)	Objectif général (OG)	Objectifs spécifique (OS)	Thèmes	Dimensions des thèmes	Indicateurs
comment rendre compte des usages que les parents d'élèves de l'école publique d'Angalé font des outils technologiques visant à les rapprocher de l'école et les inscrire dans la gestion scolaire de la vie de leurs enfants ?	Rendre compte des perceptions parentales sur les technologies d'implication parentales déployés par les professionnels de l'éducation pour faciliter la collaboration école / famille.	<u>OS1</u> : identifier les technologies d'implication utilisée dans l'école afin de rendre compte de la manière dont chaque parent s'y inscrit.	Thème 1 : les technologies d'implications utilisées dans les écoles publiques de Bastos	Le canal de réception des informations	Outils utilisés : SMS, appels téléphoniques, billets écrits, réunion des parents d'élèves, logiciel SOLIMI MOBILE...
		<u>OS2</u> : rendre compte des connaissances dont dispose les parents des différents modes de communication qu'utilise l'école afin d'étudier l'impact de la maîtrise d'un type de dispositif et l'impact sur l'éloignement ou le rapprochement	Thème 2 : connaissance et maîtrise des technologies	Conséquences de la réception de l'outil	Fonctionnement de l'outil
		<u>OS3</u> : rendre compte de la manière dont chaque parent utilise les dispositifs de communication entre	Thème 3 : utilisation des technologies	Différents arts d'usages	Feedback

		lui et l'école afin de décrire les différents arts d'usages et les représentations parentales des technologies de communication école/ famille propre à chaque parent.	Thème 4 : représentations parentales des technologies d'implications	Représentation de la technologie par les parents	Interprétation à partir de leurs connaissances reçues
--	--	--	---	--	---

CHAPITRE 3 : METHODOLOGIE DE L'ETUDE

Madeleine Grawitz (2001) définit la méthodologie comme la science de la méthode. C'est l'ensemble des démarches, approches, réflexions, organisations, hypothèses, susceptibles de permettre d'atteindre un objectif pédagogique ou de recherche à caractère scientifique. C'est aussi et surtout l'ensemble des procédés, des techniques que le chercheur utilise pour mener son enquête, collecter les données nécessaires à la recherche

3.1.LES TYPES DE RECHERCHE

Avant d'aborder le type de recherche, il y a lieu de rappeler la question de recherche, qui est de savoir : comment rendre compte des usages que les parents d'élèves de l'école publique d'application d'Angalé dans la ville d'Ebolowa font des outils technologiques visant à les rapprocher de l'école et de les inscrire dans la gestion scolaire de la vie de leur enfant ? Pour répondre à cette question, il est intéressant pour nous de mener une recherche qualitative, dans la mesure où elle a l'avantage de soulever de nouveaux problèmes en révélant des phénomènes intéressants, grâce à son approche inductive. En effet, l'analyse qualitative consiste à déterminer la nature des éléments d'un corps sans tenir compte de leur proportion. Elle a une visée compréhensive et tient compte du sens donné par les acteurs à leurs actions dans leurs contextes particuliers. Autrement dit, elle cherche à comprendre ce que l'acteur pense ; comment il parle, agit et fonctionne par rapport à un contexte donné, une situation ; et pourquoi il fait ce qu'il est en train de faire à un moment précis.

Tout au long de cette recherche, le devis qualitatif nous permettra de comprendre ce que les parents pensent des technologies, comment ils la reçoivent et réagissent en retour. On s'intéressera aussi aux représentations que les parents associent aux technologies d'implications parentales que leur propose l'école ; au sens qu'ils donnent aux différentes initiatives de rapprochement développés par les professionnels de l'éducation.

Cette étude qualitative est une étude de cas, en ce sens qu'elle a le souci de rendre compte, selon plusieurs perspectives, de la complexité de la réalité d'une situation particulière qu'on veut mieux saisir. Elle n'est pas une expérimentation sur un échantillon à un seul sujet, mais elle correspond plutôt à une multiplicité de regards jetés sur un cas, ça peut être des regards communicationnel, économique, historique, sociologique ou psychologique... Dans notre cas il s'agit des regards sociologiques et communicationnels. Cette étude de cas nous permettra d'analyser finement et de manière détaillée les perceptions parentales sur les dispositifs d'implication parentale développés par l'institution éducative de l'école primaire d'application d'Angalé à Ebolowa.

3.2.SITE DE L'ETUDE

Nous avons choisi comme site de l'étude la ville d'Ebolowa et particulièrement l'école primaire d'application groupe 5 A d'Angalé. En effet l'école d'application d'Angalé est située dans la Région du Sud au Cameroun, dans le département de la Mvila dans la ville d'Ebolowa au quartier d'Angalé à côté de l'antenne Orange. Cette école a été créée le 17 août 1993 et comptait uniquement le groupe V. Mais depuis l'an dernier ce groupe V s'est vu divisé en deux groupes A et B. En ce qui concerne le groupe 5 A où notre étude a été menée, c'est une école qui a un effectif total de 672 élèves, répartis dans 6 salles de classes et encadrés par 15 enseignants et un directeur.

3.3.DEFINITION DE LA POPULATION

La population d'étude est l'ensemble de sujets théoriquement concernés par une étude donnée. Autrement dit c'est l'ensemble d'individus qui sont susceptibles d'entrer dans le champ de l'enquête qui constitue la population générale et parmi lesquels l'échantillon sera choisi. C'est ce que l'on appelle encore la population mère. Dans le cadre de notre recherche, notre population d'étude se compose des parents d'enfants du Cameroun.

3.3.1. Population cible de l'étude

La population cible est l'ensemble des individus sur lesquels les résultats d'une étude peuvent être appliqués. Notre population cible est donc constituée des parents d'enfants scolarisés au premier cycle du système éducatif francophone dans la région du Sud Cameroun, et notamment dans le département de la Mvila. Cependant cette population étant toujours vaste, il nous revient de définir une population accessible de l'étude.

3.3.2. Population accessible de l'étude

C'est la partie de la population cible disponible, dont l'accès s'offre aisément au chercheur. Elle est constituée dans cette étude des parents d'enfants scolarisés à l'école primaire d'application d'Angalé. Le choix de la population accessible se justifie par le fait qu'elle fait actuellement l'expérience d'un nouveau logiciel de référence qui permet de faciliter la communication dans les établissements scolaires avec les parents d'élèves. En effet, au Cameroun on compte les écoles primaires publiques qui disposent du logiciel innovant SOLIMI MOBILE : entre autres villes, Douala, Edéa, Ebolowa. Ce logiciel complète les dispositifs technologiques classiques qu'utilisait déjà l'école pour le rapprochement école/famille. Ainsi donc, l'école primaire d'Angalé d'Ebolowa a été choisie parce qu'elle semble accessible, au regard de la proximité avec la ville de Yaoundé où nous vivons.



3.4.ECHANTILLON ET METHODE D'ECHANTILLONNAGE

Selon le Guide de rédaction des mémoires pour les filières des sciences de l'éducation et conseillers d'orientation, un échantillon est un sous ensemble d'éléments ou de sujets tirés de la population, qui sont sélectionnés pour participer à l'étude. Et cet échantillon se veut donc représentatif de la population cible. Pour qu'il soit représentatif il revient donc au chercheur de bien adapter sa technique d'échantillonnage.

3.4.1. Technique d'échantillonnage

Nous avons choisi dans la cadre de cette étude la technique d'échantillonnage intentionnelle et celle dite « boule de neige ». D'après Van Der Maren (1995, p. 392), la technique d'échantillonnage par choix intentionnel est une technique qui consiste à « identifier la représentativité des personnes et des situations en fonction de leur expérience de l'évènement que l'on veut étudier ». L'avantage de cette technique est de ne retenir que les personnes dont le profil cadre directement avec les objectifs de l'étude. La technique d'échantillonnage « boule de neige » par contre, s'entend d'après Pierre Mongeau (2008), comme une procédure où les unités observées sont choisies à partir des relations et indications d'un premier groupe. Chaque sujet nous conduit vers de nouveaux membres de notre échantillon. En effet, l'on demande à un premier sujet de nous indiquer comment et où rejoindre quelqu'un d'autre possédant soit les mêmes caractéristiques que lui soit des caractéristiques différentes.

3.4.2. L'échantillon

Notre échantillon a été construit pendant la collecte des données sur le terrain suivant le principe de saturation empirique. Celle-ci désigne alors le phénomène par lequel le chercheur juge que les derniers documents, entrevues ou observations n'apportent plus d'informations suffisamment nouvelles ou différentes pour justifier une augmentation du matériel empirique. D'un point de vue opérationnel, elle indique à quel moment le chercheur doit arrêter la collecte des données, lui évitant ainsi un gaspillage inutile de preuves, de temps et d'argent ; d'un point de vue méthodologique, elle permet de généraliser les résultats à l'ensemble de l'univers de travail (population) auquel le groupe analysé appartient (généralisation empirico-analytique). Cependant nous sommes assurée pendant la recherche de la variété des enquêtés que sont les parents pour obéir à la règle de la représentativité théorique. Car chaque famille est différente de l'autre, ayant une éducation et une culture différente, propre à son expérience personnelle et qu'il serait dans ce cas intéressant d'interroger. Comme le

stipule Ghiglione et Matalon (1998, p.51), ce qui est important lorsqu'on utilise des méthodes non standardisées, « c'est de s'assurer de la variété des personnes interrogées, et de vérifier qu'aucune situation importante pour le problème traité n'a été omise lors du choix du sujet ». Au total nous avons inclus 12 participants dans l'échantillon, 10 parents parmi lesquels, 07 mères et 03 pères. Ajoutés à ces parents pour un souci de confrontation nous avons aussi au préalable interrogé deux professionnels de l'éducation de cet établissement scolaire.

Tableau n° 2 : Tableau récapitulatif des parents interrogés

Codes d'identification	Sexe	Statut professionnel	socio- Type parentalité	de	Nombre d'enfants inscrits	Classe de ces enfants
Par#1	Féminin	Maitresse	Mère		2	CE1
Par#2	Masculin	Commerçant	oncle		1	CE1
Par#3	Féminin	Hôtelière	Mère		1	CE1
Par#4	Féminin	Professeur	Mère		1	CM2
Par#5	Féminin	Ménagère	Mère		2	CE2, CM2
Par#6	Féminin	Ménagère	Mère		3	CM2, SIL
Par#7	Féminin	Revendeuse	Tante		1	CP
Par#8	Féminin	Infirmière	Mère		6	CM2, CE2, CEI et CP
Par#9	Masculin	Conseiller pédagogique chargé des enseignements techniques	père		2	CM1 et CE1
Par#10	Masculin	Retraité	Père		1	CM2

Tableau n° 3 : Tableau récapitulatif du personnel enseignant interrogé

Code d'identification	Sexe	Fonction occupé dans l'école
Dir#11	Masculin	Chef d'établissement
Maît#12	Féminin	Enseignante

3.5.CHOIX DES METHODES ET DES INSTRUMENTS DE COLLECTE DE DONNEES

Les techniques d'investigation sont les procédures utilisées pour recueillir des données sur le terrain. Cette collecte s'est déroulée en deux phases à savoir : la phase préparatoire et l'enquête sur le terrain. La technique que nous avons utilisée est essentiellement l'entretien individuel, avec pour instrument de collecte de données le guide des entretiens.

L'entretien est un outil de recueil de données à travers une interview. C'est une enquête qui s'adresse à un nombre réduit de personnes, où la dimension relationnelle est plus présente. L'entretien prend la forme d'une conversation portant sur l'objet de l'étude. Son usage permet de mettre à jour des processus psychologiques, des données descriptives et qualitatives ; d'explorer des jugements directs de valeur ; des attributions de causalité et de responsabilité ; des opinions et des croyances ; de tester, d'étayer, d'infirmer ou d'affirmer des pistes et hypothèses de travail ; d'aller en profondeur, de prendre en compte des motivations et les raisons qui fondent les opinions exprimées.

Dans cette étude nous avons mené une recherche à partir d'un entretien semi-directif. C'est un entretien qui s'effectue à partir des thèmes préparés par le chercheur et où certaines questions peuvent être posées. Mais le chercheur ne suit pas un certain ordre de questions et la personne interrogée est libre d'aborder d'autres aspects du sujet dans l'ordre qui lui convient. Elle permet d'aborder les thèmes et les questions spécifiques identifiés à partir de notre cadre théorique, tout en restant ouvert aux éléments imprévus qui pourraient être apportés par les personnes. La forme matérielle contient des thèmes ouverts et des questions fixes. La conduite de l'entretien s'est appuyée sur le guide des entretiens adressés aux parents d'élèves de l'école d'application d'Angalé. Ces

entretiens étaient concentrés sur leurs perceptions des technologies d'implications qu'utilisent l'école pour assurer les échanges entre elles et les familles. Le guide était constitué de quatre thèmes principaux subdivisés en deux parties :

La première partie concerne les informations d'ordre générale relatives à l'enquête, à savoir le nombre d'enfants inscrit à l'école, le statut socioprofessionnel et le type de parentalité. La seconde partie regroupe les principales thématiques découlant des questions et des objectifs de la recherche sur lesquelles ont porté nos échanges avec les personnes interviewées. Ces thématiques ont été subdivisées en des questions ouvertes pour faciliter le recueil des informations. Les principales thématiques sur lesquelles ont porté les entretiens avec les parents sont : les technologies d'implications utilisées dans l'école publique d'application d'Angalé ; la connaissance et la maîtrise des technologies ; l'utilisation des technologies et les représentations parentales des technologies d'implications. Cependant deux entretiens ont été préalablement faits aux personnels enseignants avant de passer aux interviews parentales pour essayer de confronter les dires des enseignants interviewés de l'EPA d'Angalé avec ceux des parents, notamment en ce qui concerne les technologies qu'ils déploient pour communiquer avec les parents et la manière dont les parents répondent à ces technologies. Tout ceci pour comprendre exactement à quel niveau se positionne les parents par rapport à tout ce qui est fait par l'école.

3.6.LA VALIDATION DE L'INSTRUMENT DE COLLECTE DE DONNEES

La pré-enquête est un test préalable de l'outil d'investigation, destiné à le mettre à l'essai et à le corriger s'il ya lieu. Son but est de vérifier sur le terrain si l'instrument élaboré est d'une part suffisant et d'autre part correct pour recueillir les données dont on a besoin.

Notre pré-enquête a été effectuée pendant notre stage pratique à Ngoumou auprès des parents d'élèves de l'EPA groupe 1 de Ngoumou. Vu les nombreux manquements qui y ressortaient, nous avons été contrainte de refaire un pré-test auprès de la direction et des parents d'élèves de l'école publique francophone de Bastos du 14 au 15 avril 2016. Ce dernier pré-test nous a permis de réajuster les questions de notre guide d'entretien, afin de favoriser un climat favorable et de confiance avec l'enquête le jour de l'entretien.

3.7.LA PROCEDURE DE COLLECTE DES DONNEES

L'enquête s'est déroulée durant la dernière semaine du mois d'avril 2016. Les entretiens ont d'abord été menés auprès du personnel enseignant de l'EPA d'Angalé puis auprès de 10 parents d'élèves de cette école. Nos enquêtes ont été menées ainsi qu'il suit :

Nous avons commencé par nous présenter auprès du directeur de l'EPA 5 qui nous a chaleureusement reçus en nous permettant l'accès à son établissement scolaire. Nous lui avons présenté les objectifs de notre venue dans son établissement et particulièrement les objectifs de notre recherche. Il a été collaboratif tout de suite et a répondu à nos interrogations malgré son planning surchargé. Il nous a édifié sur les technologies qu'il utilisait dans son école pour impliquer les parents dans la vie scolaire de leur enfant et notamment le logiciel de communication unilatéral SOLIMI MOBILE. Il nous a parlé des difficultés que certains parents éprouvaient pour s'arrimer à cette technologie. Et par la même occasion des possibilités que les parents avaient pour répondre aux technologies déployés par l'école et des techniques qu'ils pouvaient utiliser pour y répondre. Enfin avant de nous introduire auprès d'une enseignante il nous a décrit brièvement son établissement scolaire.

L'enseignante de CE2 à son tour s'est mise à notre disposition et a répondu à nos questions. Elle nous a parlé plus clairement des différentes manières de communiquer avec les parents qu'elle utilisait dans sa salle de classe. Elle nous a parlé également des difficultés que les parents avaient pour y répondre. Elle nous a également parlé d'une possibilité que les parents pouvaient exploiter pour s'impliquer dans les apprentissages scolaires de leurs enfants. Malheureusement cette possibilité n'est pas encore mise à la disposition des parents. Bref cette enseignante a été très coopérative et nous a sortis le fichier de l'annuaire téléphonique des parents qui a permis de les joindre par téléphone et de demander à chaque fois la permission de nous introduire chez eux pour avoir cet entretien. Ayant fixé tous ces rendez-vous nous avons commencé à les rencontrer à domicile suivant leur disponibilité.

D'une manière générale, tous les parents que nous avons appelés nous ont permis d'accéder à leurs domiciles pour les uns, leur bureau pour un parent, et dans la rue pour un autre. Arrivé sur le terrain nous avons dû délaisser certains parents que nous avons

appelés au départ parce que leurs caractéristiques étaient similaires aux autres. Pour un souci de diversification des enquêtés, nous avons commencé par nous renseigner auprès des voisins pour avoir des parents qui entraient dans les caractéristiques dont notre enquête avait besoin. Notamment avoir un parent de type tante ou oncle ; avoir un parent éloigné de l'école et pas seulement ceux qui sont aux alentours ; et avoir des parents ayant des statuts sociaux professionnels différents. Tous les enquêtés ont répondu à nos attentes à part la petite difficulté que nous avons eu lors de l'entretien que nous avons dû effectuer dans la rue dans une position inconfortable où l'on était dérangé par la station debout où il fallait tenir l'appareil d'enregistrement tout en prenant des notes en veillant en même temps à relancer l'enquêté de temps en temps et quelques fois gênée par les bruits d'un ou deux véhicules qui circulaient dans cet endroit pourtant un peu retiré de la route. Après de tous ces enquêtés, nous nous sommes présentée et avons donné l'objectif de notre présence dans ces lieux et surtout l'objectif de notre recherche. Nous avons ensuite déroulé les thèmes de l'entretien, au fur et à mesure nous avons procédé pareillement pour tous les entretiens. Au final nous avons passé 10 entretiens auprès des parents dont trois parents de sexe masculin et 7 de sexe féminin et 2 entretiens auprès du personnel de l'école.

3.8.LES METHODES D'ANALYSE DES DONNEES

Pour analyser les données recueillies sur le terrain grâce aux entretiens semi-directifs, nous avons choisi d'utiliser la technique d'analyse de contenu. Celle-ci est une technique de traitement de données permettant de décrire tout contenu de communication, en vue de l'interpréter. Elle est aussi une méthode empirique dépendante du type de « parole » que l'on veut étudier et du type d'interprétation que l'on vise (Mucchielli, 2009). Elle consiste à retranscrire les données qualitatives, à se donner une grille d'analyse, à coder les informations recueillies et à les traiter. Ainsi on distingue l'analyse thématique, l'analyse des propositions évaluatives, l'analyse des stéréotypes, l'analyse des fréquences et l'analyse de cooccurrences.

En ce qui concerne notre étude nous nous appuyons sur l'analyse thématique, car elle est celle qui concerne les opinions. Le but de l'analyse thématique comme méthode d'analyse de contenu est de repérer les unités sémantiques qui constituent l'univers discursif de l'énoncé. Dans ces conditions, il s'agit de produire une reformulation du

contenu de l'énoncé sous une forme condensée et formelle. Pour réaliser cette tâche on procède en deux étapes : le repérage des idées significatives et leur catégorisation. Ainsi, par la catégorisation, nous obtenons une modalité pratique pour le traitement des données brutes. Il s'agit donc de dégager les éléments sémantiques fondamentaux en les regroupant à l'intérieur des catégories. Les thèmes sont donc des unités sémantiques de base, c'est-à-dire qu'ils sont indifférents aux jugements ou aux composants affectifs. Autrement dit, peu importe qu'une unité de sens donnée porte un jugement, possède une connotation affective ou ne constitue qu'une information, elle sera codifiée et catégorisée dans un thème. Seulement après cette opération, nous avons déterminé la composante affective, si elle existe, et évalué sa direction et son intensité. En ce sens, l'analyse thématique peut être considérée comme un outil d'analyse des unités de base qui ensuite peuvent être classifiées en opinions, attitudes, stéréotypes.

3.9.LES METHODES DE TRAITEMENTS DES DONNEES.

Pour Bardin (1986 : 100) « les résultats acquis, la confrontation systématique avec le matériel, le type d'inférences obtenues peuvent servir de base à une autre analyse ordonnée autour de nouvelles dimensions théoriques ou pratiquées grâce à des techniques différentes ». C'est pour dire que l'interprétation des résultats consiste à prendre appui sur les éléments mis au jour par la catégorisation pour fonder une lecture à la fois originale et objective du corpus étudié. Cette phase de l'analyse de contenu est certainement la plus intéressante puisqu'elle permet, d'une part, à évaluer la fécondité du dispositif, et d'autre part, à déterminer la valeur des hypothèses.

Lors de cette phase, les données brutes sont traitées de manière à être significatives et valides. Ainsi, des opérations statistiques simples, tels que, par exemple des pourcentages, permettent d'établir des tableaux de résultats, des diagrammes, des figures, des modèles qui condensent et mettent en relief les informations apportées par l'analyse (Bardin, 1986). Il s'agira pour notre cas d'interpréter la présentation des résultats catégorisés dans les unités d'analyse à partir du modèle théorique fixé plus haut dans le cadre théorique.

Tableau n°4 : Construction des unités d'analyse

THEMES	DIMENSIONS DES THEMES	INDICATEURS
Thème 1 : les technologies d'implications utilisées dans les écoles publiques d'Angalé	Le canal de réception des informations	Outils utilisés : SMS, appels téléphoniques, billets écrits, réunion des parents d'élèves, logiciel SOLIMI MOBILE, cahier de liaison...
Thème 2 : connaissance et maîtrise des technologies	Conséquences de la réception de l'outil	Fonctionnement de l'outil
Thème 3 : utilisation des technologies	Différents arts d'usages	Feedback
Thème 4 : représentations parentales des technologies d'implications	Représentation de la technologie par les parents	Interprétation à partir de leurs connaissances reçues

CHAPITRE 4 : PRESENTATION ET ANALYSE DES RESULTATS

Afin d'analyser les données recueillies sur le terrain, nous allons tout d'abord présenter les centres d'intérêt et les réponses des enquêtés : résultats. Ces résultats sont obtenus après lecture, transcription et examen des données des entretiens de chaque parent d'élève et des 2 professionnels de l'éducation. Pour ce faire, nous allons étudier les entretiens effectués à partir d'une catégorisation selon les bases de données que sont les thèmes de base. Nous avons tout d'abord codifié l'identification des différents enquêtés pour justifier le souci de discrétion et des anonymats. Il sera donc question à la suite de ce travail, de les présenter tout en les analysant après chaque centre d'intérêt évoqué.

4.1 LES TECHNOLOGIES DISPONIBLES DANS L'EPA D'ANGALE

Les dispositifs d'implication parentale visant à rapprocher les familles de l'école que nous avons recensée, disponibles dans l'EPA d'Angalé sont essentiellement le téléphone portable, le logiciel d'envoi de messages SOLIMI MOBILE, les billets écrits, les réunions de parents d'élèves, le déplacement physique des parents vers l'école, les cours de remise à niveau et les informations orales envoyées à l'élève par son parent.

Tableau n°5 : récapitulatif des technologies déclaré par les enquêtés.

Dispositifs de rapprochement Enquêtés	Appels téléphoniques	SMS	Billets écrits et convocation	Réunions des parents d'élèves	Déplacement physique des parents	Cours de remise à niveau	Informations orales	Nombre de dispositifs utilisés par chaque parent
Par#1	✓				✓		✓	3
Par#2			✓		✓			2
Par#3	✓		✓	✓	✓			4
Par#4	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	7
Par#5					✓			1
Par#6		✓	✓		✓			3
Par#7			✓					1
Par#8	✓	✓	✓		✓			4
Par#9		✓	✓	✓	✓			4
Par#10			✓					1
Dir#11	✓	✓		✓				3
Maît#12		✓	✓	✓				3
TOTAL	5	6	9	5	8	1	2	•

4.1.1. Le téléphone portable

Le téléphone portable s'utilise de deux manières dans l'EPA d'Angalé, soit pour émettre des appels en cas d'urgences lorsque ces appels viennent de l'administration ou soit pour avoir des informations venant de l'école lorsque l'émission de ces appels vient des parents. La deuxième manière d'utiliser le téléphone est l'envoi des messages sur les téléphones portables des parents à partir d'un logiciel basé dans le bureau du directeur. C'est un logiciel de transmission de message à voie latérale, car les parents peuvent recevoir des messages sans toutes fois y répondre par le même canal. Voyons de plus près ce qu'il en est :

4.1.1.1. Les appels téléphoniques

En ce qui concerne les appels téléphoniques, 5 enquêtés sur les 12 déclarent utiliser les appels téléphoniques d'une manière ou d'une autre.

Par#1 : quand il y'a un problème concernant l'un de mes enfants...au départ mon mari avait laissé le numéro de téléphone là-bas à l'école et puis de temps en temps lui-même par trimestre il peut passer là-bas deux fois même si on ne l'appelle pas il passe là-bas se renseigner comment les enfants se comporte à l'école ... on l'appelle aussi au téléphone au niveau de l'école quand il ya un problème. #mère de deux enfants à l'EPA d'Angalé

Généralement, l'école appelle lorsqu'il s'agit d'un problème particulier concernant l'élève : *Par#3 : quand c'est particulier et que ça ne concerne que l'enfant ils ont les numéros de téléphones, ils nous appellent. Mère d'un enfant à l'EPA d'Angalé*

Cependant la plupart des parents, prennent l'initiative d'appeler de leur propre chef pour avoir des informations sur ce que leurs enfants font à l'école. *Par#4 : moi-même j'appel, disons quand je me perds pour quelque chose là, j'appelle j'ai le numéro du directeur ; puisque ces parents affirment en outre qu'il est très difficile que l'école appelle, sauf en cas d'urgence**Par#8 : à part les convocations, on laisse nos numéros, mais c'est difficile qu'ils appellent, ils appellent au cas où il y'a problème.*

Donc nous pouvons retenir que les appels téléphoniques sont initiés au niveau de l'école rarement sauf en cas d'urgences, venant des parents ce n'est pas non plus le grand moyen de communiquer puisque sur les 5 enquêtés qui ont déclaré utiliser le

téléphone juste 3 d'entre eux ont appelé pour avoir des informations où pour signaler à la maîtresse que l'élève ne viendrait pas à cause d'une maladie.

4.1.1.2. Le service de messagerie SMS via le logiciel SOLIMI MOBILE

Le logiciel d'envoi des messages SOLIMI MOBILE est un service de messagerie SMS, un outil de communication qui permet de mettre en étroite collaboration les parents et la structure sans l'intervention aucune de l'élève. En effet, ce logiciel a été créé à la suite d'un constat relevant les problèmes qui font entorse à la réussite scolaire qui entraînent la baisse des résultats. Un informaticien a donc cherché les voies et moyens pour palier à ce problème afin d'impliquer davantage les parents dans la vie scolaire de leurs enfants. C'est à cet effet que le logiciel SOLIMI MOBILE a été pensé et mis en place dans cette école d'Angalé à Ebolowa.

Ce logiciel sert à toucher directement les parents sans l'intermédiaire des élèves de plusieurs manières :

- Il sert à communiquer les résultats scolaires des élèves directement sur le mobile du parent ;
- Il permet de faire des messages spontanés, c'est-à-dire des messages qui concerne un seul élève. Puisque le logiciel fonctionne avec les boîtes email et les téléphones des parents ;
- Il permet d'éviter le problème de falsification des bulletins par les élèves ;
- Il permet d'éviter le système de jonglerie de l'élève ;
- Il permet de mettre les parents au courant des comportements déviants de leurs enfants ;
- Il permet de donner aux parents d'élèves des informations sur l'établissement en matière de tenue des réunions les concernant et éventuellement des résolutions prises, du déroulement des cours de rattrapage, de préparation aux examens et/ou de mise à niveau, d'échéance du dépôt des dossiers aux examens officiels ;
- Il permet d'informer les parents en cas de maladie, retards récurrents ou absences des enfants ;
- Il permet d'informer en cas d'urgence (incidents à l'établissement par exemple) les personnes concernées ;

- Il permet d'informer le corps administratif et enseignant de la tenue de réunions et assemblées au sein de l'établissement,
- Il permet enfin, d'informer les anciens et les parents de nouvelles instructions et dispositions réglementaires.

Après avoir vu son utilité, comment est-ce que ce logiciel fonctionne donc ?

➤ Le fonctionnement du logiciel SOLIMI MOBILE

Le logiciel SOLIMI MOBILE sert à envoyer des informations aux parents concernant la vie scolaire de leurs enfants directement sur le mobile du parent. Cette information arrive sous forme de messages. En effet, il y'a un serveur au sein du bureau du directeur, ou il a l'annuaire téléphoniques et mails des parents, pour les parents qui ont des boites mails. A tout moment le directeur peut leur faire des messages spontanés dessus, c'est-dire concernant un élève en particulier ou des messages collectifs lorsqu'il s'agit de toute l'école ou de toute une classe. Notons que cette technologie fonctionne avec la connexion internet pour l'envoi des messages et pour la réception pour ceux qui ont des boites mails. Cependant la réception des messages sur téléphone mobile n'a pas besoin de connexion internet. Au niveau des classes, lorsqu'un enseignant a un message à passer, il remonte l'information jusqu'au niveau du directeur qui se sert donc de l'ordinateur pour envoyer des SMS aux parents.

Sur les 12 enquêtés, 6 ont déclarés soit avoir reçu des SMS, soit en avoir entendu parler, cependant tous déclare que cela se faisait l'an passé, ou pour au tout début de la rentrée scolaire, mais que depuis lors les choses ont beaucoup changé.

*Par#4 :l'habitude là s'est même arrêté, il y'avait des moments où ils envoyaient des SMS, comme ils ont la technologie chez eux ... c'est l'année peut être passé hein, je ne crois même pas que cette année j'ai reçu les SMS là... Mais je sais que j'ai déjà même quand même reçu.*Mère d'un enfant au CM2 à L'EPA d'Angalé

Par#6 :en septembre, ils envoyaient les SMS, mais vers la fin d'année ci, les petits bouts de conversation. Mère de trois enfants à l'EPA d'Angalé (CM2 et SIL)

Par#8 : les SMS C'est l'année passée, qu'ils faisaient ça hein surtout que c'était encore un seul groupe.

Par contre sur les 6 enquêtés déclarant avoir entendu parler des SMS, 2 déclarent ne l'avoir jamais reçu : Par#1 : *je n'ai jamais reçu d'SMS* », Par#3 « *pas encore, au lycée il y'a déjà les SMS.*

4.1.3. Les billets écrits et les convocations

La plupart des parents déclarent avoir reçu les billets écrits ou les convocations au sein de l'établissement. En effet sur les 12 enquêtés, 8 parents sur 10 affirment avoir reçu des bouts de papiers Par#3 : *ils écrivent souvent les bouts de papier* ; Par#4 : *il ya aussi les bouts de... de convocation* ; Par#8 : *ils envoient les convocations, pour nous informer* ; même si ce n'est pas fréquent Par#7 : *d'abord on invite les gens là-bas rarement.*

Quoique 2 parents sur les 10 enquêtés affirment n'avoir rien reçu : *il n'y a aucun moyen de communiquer, je n'ai jamais reçu des bouts de papiers. Si je reste là sans me déplacer pour aller vers eux je n'aurai rien* ; Par#1 : *à part ceux que je vous ai cité là, je n'ai pas reçu de bouts de papier cette année.*

4.1.4. Les réunions des parents d'élèves

L'on ne remarque pas la même fréquence d'utilisation des billets écrits dans la tenue des réunions des parents d'élèves. En effet, 5 enquêtés sur les 12 ont mentionné les réunions des parents d'élèves. Sur ces 5 enquêtés, l'enseignante et le chef d'établissement que nous avons enquêtés ont déclaré tenir des réunions au sein de l'établissement. Et les 3 parents ont confirmé ces propos en ceci :

Par#3 : *il y'a quand même les réunions à part les bouts de papier, je suis quand même à un pas de l'école donc j'y vais souvent ... dans les réunions on nous parle des problèmes de l'école à part quand il y'a un problème particulier avec un élève.* Mère d'un enfant en classe de CE1 à l'EPA d'Angalé

Ce qui veut dire que des réunions se tiennent, mais qu'est ce qui explique donc le fait que les autres 7 parents n'aient pas reconnu avoir reçu des convocations pour la tenue des réunions des parents d'élèves cette année. Ils n'ont assisté à aucune réunion des parents d'élèves cette année comme le mentionne cette Maman de 6 enfants fréquentant dans les deux groupes de l'EPA d'Angalé. Par#8 : *cette année il n'y a pas eu de réunion de parents d'élèves.*

4.1.5. Le déplacement physique des parents vers l'école

Outre les billets écrits qui sont parmi les dispositifs les plus utilisés dans cet EPA d'Angalé, il y'a le déplacement physique des parents vers l'école. En effet, c'est une initiative qui vient beaucoup plus de la part des parents que des professionnels de l'éducation. D'ailleurs les parents nous font constater que s'ils ne prennent pas l'initiative de se déplacer pour avoir des informations, il serait difficile pour eux de savoir exactement la vie de leurs enfants à l'école. Sur les 10 parents que nous avons enquêtés, 8 déclarent se déplacer le plus souvent, pour signaler un problème de santé de l'enfant, pour justifier une absence ou en cas d'urgence, mieux encore pour certains c'est pour s'acquitter des frais de scolarité ou d'un outil demandé à l'école, pour d'autres enfin, c'est parfois tout simplement pour être au parfum du comportement de l'enfant à l'école et de l'évolution de ses apprentissages.

Par#3 : je me déplace souvent hein, je pars auprès de ses camarades, auprès de la maîtresse, comme dernièrement il a raté la séquence, il a fallu que je me rapproche de la maîtresse pour lui faire comprendre qu'il était malade. Et elle a réussi à lui faire faire un rattrapage.

Nous faisons remarquer que certains parents y vont comme nous l'avons dit plus haut de leur propre chef mais avec des stratégies de rapprochement, pour amener l'enseignante à mieux s'occuper de leur enfant, c'est le cas de ce parent professeur qui nous a déclaré elle-même qu'en étant enseignante elle savait comment le système fonctionnait, donc il était hors de question qu'elle attende sur place que tous les efforts viennent de la maîtresse.

Par#4 : il n'y a que moi aussi qui va vers eux, je peux demander à l'enfant de me donner le numéro de téléphone de son enseignant, ou de parler à son enseignant pour que son enseignant vienne me rencontre... moi-même je suis enseignante, c'est pourquoi je n'attends pas que les enseignants de mon enfant viennent vers moi, moi-même je sais ce qu'il ya lieu de faire.

4.1.6. Les informations orales envoyées par l'élève au parent

Deux parents sur les 8 interrogés déclarent que leurs relations avec l'école viennent de la part de leurs enfants, ceux-ci sont des transporteurs de messages. En effet, cette maman de deux enfants à l'EPA d'Angalé déclare que : Par#1 : *Quand il y'a*

un truc on leur dit, eux même ils viennent nous dire que voilà ce que la maîtresse a dit, voilà ce que le directeur a dit. Ce qui signifie que pour ces parents l'enfant est la courroie de transmission entre l'école et les parents. Et cette maman ayant un enfant au CM2 nous confirme ce moyen de rapprochement en ces termes : Par#4 : *C'est mon enfant qui l'informe de ce qui se passe à l'école.* A ce niveau ressort encore deux problèmes : le problème de la transmission fidèle du message envoyé par l'école au parent. Le deuxième problème est celui même de l'oubli, qu'est ce qui se passe lorsque l'enfant oublie de transmettre le message ? Nous trouverons certainement des réponses à ces interrogations lors de notre interprétation.

4.1.7. Les cours de remise à niveau « répétitions »

Pendant notre recension des écrits sur les dispositifs de rapprochement école famille, nous n'avons pas vu ni perçu les cours de remise à niveau appelés encore répétitions comme étant des dispositifs qui pouvaient permettre la relation école famille, cependant, pendant la collecte des informations sur le terrain nous avons pu remarquer que les cours de remises à niveau sont même une tactique qu'utilisent les parents pour se rapprocher des enseignants, pour être plus au courant de ce que leurs enfants font à l'école. Nous avons aussi pu constater que, les enseignants communiquent aisément avec les parents dont les enfants sont inscrits à ces cours de remise à niveau.

Par#3 : une chose est là c'est que, avec l'enseignant le rapprochement est (silence), le contact est plus direct quand l'enfant fait les répétitions, quand l'enfant ne fait pas les répétitions (Silence) les répétitions sont un gros moyens... c'est dommage quand votre enfant ne fait donc pas les répétitions, à vous les parents de suivre votre enfant à la maison. Mère d'un enfant au CE1 à L'EPA d'Angalé

Cette Maman ayant l'enfant au CM2, nous a donc confirmé que son enfant faisait les répétitions et cela lui donnait le pouvoir de pouvoir joindre son enseignant et s'en informer.

Par#4 : comme mon fils ci, il fait le CM2 je lui ai demandé, de dire à son enseignant de venir me rencontrer, le maître est venu me rencontrer, et j'ai dit ce que j'avais à dire à propos des répétitions pour qu'il le soutienne quoi, cela me permettra donc à chaque fois d'être au courant de ce que mon enfant fait à l'école.

4.2. CONNAISSANCE ET MAITRISE DES TECHNOLOGIES

4.2.1. Les dispositifs préférés par les acteurs

Pour analyser les préférences des acteurs sur les dispositifs qu'ils peuvent utiliser pour favoriser l'implication parentale à la vie scolaire des enfants, établissons d'abord un tableau récapitulatif de tout ce que nous avons collecté sur le terrain.

Tableau n°6 : récapitulatif des dispositifs préférés par les acteurs

Dispositifs de rapprochement Enquêtés	Appels téléphoniques	SM S	Billets écrits et convocation	Réunions des parents d'élèves	Déplacement physique des parents	Cours de remise à niveau	Informations orales
Par#1	✓				✓		
Par#2							
Par#3			✓				
Par#4	✓	✓					
Par#5							
Par#6		✓					
Par#7							
Par#8	✓						
Par#9	✓	✓					
Par#10				✓			
Dir#11	✓	✓					
Maît#12	✓	✓					
TOTAL	6	5	1	1	1	0	0

Ce tableau représente le choix des parents sur les dispositifs qu'ils peuvent utiliser pour s'immerger dans l'univers scolaire de leurs enfants. Sur les 7 dispositifs que nous avons recensés que cette école utilise, la collecte des données à travers ce tableau nous démontre que sur les 12 enquêtés que nous avons eu à interroger, 6 enquêtés préfèrent l'utilisation des appels téléphoniques, 5 préfèrent le service de messagerie SOLIMI MOBILE, 2 préfèrent les billets écrits et convocation, 1 seul préfère les réunions des parents d'élèves et le dernier le déplacement physique des parents vers l'école. Pour le reste, c'est-à-dire les cours de remise à niveau et les informations orales envoyées par l'élève aucun enquêtés ne les préfère.

La plupart des parents préfèrent les appels téléphoniques, parce que c'est le moyen de communication le plus rapide et le plus directe. C'est pourquoi, certains parents pensent même qu'il faut toujours joindre les appels téléphoniques à tout autre moyen de communication.

Par #4 : n'est- ce pas le téléphone est là ? C'est quand même plus pratique et plus rapide que les bouts de papiers qu'on peut écrire chaque jour, et aussi l'utilisation des SMS dont on parle là. Mère d'un enfant à l'EPA d'Angalé

Par#1 : moi je préfère les appels téléphoniques et le déplacement des parents parce que de temps en temps le parent doit se rapprocher des enseignants pour se renseigner parce qu'il ya certains comportements que l'enfant peut cacher quand il est à la maison et quand il arrive à l'école il dévoile son comportement... on peut demander quelque chose à l'école et qu'on peut pas dire aux élèves ou que l'on a déjà demander mais eux ils ne sont pas venus dire donc là les enseignants se sentent obligés de nous appeler pour nous expliquer qu'il y a telle situation à l'école est ce que vous pouvez passer. Mère de deux enfants en classe de CE1 à l'EPA d'Angalé.

A part les appels téléphoniques, ces acteurs préfèrent ensuite l'utilisation du service de messagerie installé à l'école, quoique certains font noter que l'on peut encore trouver des limites à ce service de messagerie puisque les téléphones portables des parents peuvent être éteint :Par#6 « les SMS sont bien, mais il y' a parfois ton téléphone peut être éteint »

Par ailleurs d'autre y vont pour les bouts de papiers, craignant les contributions pour faire fonctionner le téléphone : Par#3 : *je préfère les bouts de papiers parce que*

l'utilisation du téléphone sera couteuse pour les parents. Néanmoins on en vient toujours à la case de départ où l'utilisation du téléphone portable (appels téléphonique et service de messagerie SMS) est le plus efficace et le plus approprié : Par#8 : je ne peux pas souhaiter le bout de papier, parce que l'enfant peut perdre le bout de papier, donc c'est mieux la communication, parce que la communication téléphonique, vous êtes en direct.

Cependant nous savons que la préférence d'un type d'outil à un autre dépend aussi largement de la connaissance et de la maîtrise que le parent a par rapport à l'outil en question. Alors qu'en est-il de la maîtrise du fonctionnement des dispositifs que les parents utilisent à l'EPA d'Angalé ?

4.2.2. La maîtrise du fonctionnement de ces dispositifs ou outils préférés

La plupart des parents connaissent à peu près comment marchent ces dispositifs et comment s'en servir. A part le logiciel de messagerie SOLIMI MOBILE QUE l'on a pu constater que la plupart des parents ne maîtrisaient pas le fonctionnement de ce dispositif. Car après notre entrevue avec le chef d'établissement, il nous a fait remarquer que, les parents pouvaient utiliser ce dispositif à partir de leur domicile, grâce à une connexion internet, en suivant juste les instructions données lors des réunions des parents d'élèves. Le directeur nous a fait savoir qu'à partir d'une connexion internet chaque parent pouvait se rendre sur le site de l'école en respectant le système de codification donné à l'école, le parent pouvait avoir accès à la banque des données de l'école, et il suffisait seulement de taper le nom de son enfant pour avoir toutes les informations lui concernant sans toutefois se déplacer pour se rendre à l'école. Cependant en interrogeant les parents à leur tour, nous nous sommes rendu compte qu'aucun parent ne connaissait, ni ne maîtrisait cette technologie-là. En outre nous avons aussi pu constater que la plupart des parents ne connaissaient pas le bien fondé des réunions de parents d'élèves, pour eux, ces réunions se limitent à étaler aux parents la liste des besoins de l'école afin que ceux-ci y contribuent, ce qui amène même certains parents à désertier ces réunions. Donc parmi les 7 dispositifs recensés, les parents ne maîtrisent pas le fonctionnement ni l'utilité du service de messagerie SOLIMI MOBILE et des réunions de parents d'élèves.

4.2.3. La connaissance sur les autres moyens de communication utilisés par l'école

D'une manière générale, la moitié des parents interrogés essayait d'une certaine manière de nous évoquer une autre technologie que l'école dispose à part celle qui est utilisée avec le parent : Par#1 : *au départ on nous a parlé de beaucoup de choses... on nous a dit qu'il y avait une salle d'informatique ; on nous a parlé de cette histoire d'SMS là mais on a jamais reçu d'SMS.* Cette maman par exemple connaît l'existence du service de messagerie SOLIMI bien qu'elle n'ait jamais reçu d'SMS. Par#7 : *moi on ne m'a même jamais appelé au téléphone là-bas pour un problème, alors que j'entends que l'on appelle les autres, pourtant mon enfant a des sérieux problèmes, elle est nulle à l'école, mais on ne m'a jamais appelé... ah vous savez que la vie ci est comme ça, partout on fait des distinction, on privilégient les parents qui ont de l'argent. Nous les pauvres on va comment ?* Tante d'une fillette en classe de CP à l'EPA d'Angalé. Ceci montre bien que cette tante qui a la charge d'éduquer cette enfant connaît l'existence des appels téléphoniques bien que ne les ayant jamais reçu pour une raison ou une autre.

4.3. UTILISATION DES TECHNOLOGIES PAR LES ACTEURS

Après avoir testé la connaissance des parents sur les technologies déployées par l'école, qu'est-ce qu'il en est de l'utilisation que les parents en font ? Comment est-ce qu'ils utilisent ces technologies en retour ? à ces questions le directeur de l'école nous répond que les parents reçoivent beaucoup plus la technologie qu'ils n'y répondent, ceci est dû à des raisons de temps et de manque de culture informatique de la part des parents : Dir#11 : *les parents reçoivent beaucoup plus la technologie mais ils n'ont pas le temps ou la culture de réagir en retour.*

Or le directeur de cette école nous fait savoir qu'initialement dans le projet SOLIMI les parents doivent pouvoir répondre à cette technologie, et il nous explique en ces termes comment les parents doivent pouvoir répondre à cette technologie.

Dir#11 : on a une base de données ou quelqu'un peut puiser des informations et même quand je n'ai pas envoyé, Et même quand je n'ai pas envoyé il peut puiser les informations chez nous et s'en servir.

Et nous lui posons donc la question de savoir comment cela est possible pour le parent de s'informer même lorsque l'administration de l'école n'a pas envoyé d'informations ? Et il nous répond :

Comme les parents ont donc mon contact, parce que quand les messages vont ça écrit EPA Angalé, cela veut dire que comme tous les parents aussi ont mon numéro, ils m'appellent ou m'envoient un SMS, mais cela n'est pas exclu que les parents puissent puiser des informations sur notre base de données (comment cela est-il possible ?). Il y'a une stratégie, qui est souvent déployée lors des réunions des parents d'élèves, on donne les codes aux parents, on donne une codification pour entrer dans la banque de données de l'école pour puiser des informations nécessaires, et là donc qu'est ce qui se passe ? Puisque tu veux seulement des informations qui concernent ton enfant, tu tapes le nom de ton enfant pour récupérer les informations, mais pour le moment je ne peux pas vous le cacher, beaucoup de parents, ils n'ont pas le temps de le faire, ils reçoivent seulement, d'autres m'appellent seulement, ils disent que directeur j'ai vu, je ne suis pas disponible mais je vais envoyer. Mais vraiment l'avantage de ça c'est que comme ça a l'air sérieux, même si quelqu'un est occupé il envoie un représentant.

Tout ceci veut dire que les parents n'utilisent pas cette technologie en retour. Or comme nous l'a dit le directeur, cette technologie transcende l'étape des bouts de papiers, puisque les bouts de papiers sont déjà révolus.

Néanmoins par rapport à ce service de messagerie, le directeur a précisé que même si les parents ne répondent pas sur la plateforme, ils réagissent toujours tout de même après la réception d'un de ses messages, même lorsqu'ils manquent de temps ils envoient un représentant parce que la réception du SMS est attractif pour le parent :

Dir#11 : tu sais que c'est d'abord un sujet innovant pour le parent, c'est surprenant innovant et ils répondent promptement, et ça donne vraiment (il réfléchit), ça rend la structure très importante et influente puisque l'objectif de ce projet est que les parents finissent par y répondre.

4.3.1. Le mode de communication parentale avec les enseignants ou l'école

Le mode de communication parentale le plus récurrent que nous avons recensé est le déplacement physique des parents vers l'école, en effet ces parents déclarent se déplacer pour plusieurs raisons, pour s'acquitter des frais de scolarité, pour signaler un cas de maladie, pour essayer de comprendre un fait, bref pour s'informer de manière

générale : Par# 3 : *si tu veux avoir des informations sur ton enfant, tu te déplaces, à part ça rien ; Par#4 : je me rends parfois là-bas, s'il y'a quelque trucs financièrement à payer, je peux me rendre là-bas.*

A part ce déplacement physique, nous avons aussi pu constater que les parents utilisent les appels téléphoniques par#4 : *moi-même j'appel, disons quand je me perds pour quelque chose là, j'appelle j'ai le numéro du directeur.*

Nous avons aussi pu remarquer lors de la collecte des données que les parents utilisent les cours de remise à niveau pour communiquer avec les enseignants. Et ceci doit être considéré dans leurs stratégies personnelles propres à chaque parent, car chaque parent ne voit pas les cours de remise à niveau comme un moyen de se rapprocher de l'enseignant. Et même tous ceux qui le voient ainsi n'ont pas tous les moyens d'inscrire leurs enfants au cours de 'répétition'.

Malheureusement il y'a toujours des parents à la traîne qui ont déclaré n'utiliser aucun moyen de communication. Pour ces parents-là, c'est à cause du manque du temps :

Par#2 : *les nous autres comme ça, comme moi je n'ai pas le temps, je n'ai vraiment pas le temps (insistance) surtout dans la journée, parce que, quand je vais au travail là, c'est pour rentrer peut être à 19h, 19h là, je les appelle, chacun apporte ses cahiers, j'essaye d'observer, ils essayent de travailler, là où ça ne va pas j'essaye de faire de mon mieux.* Oncle d'une fillette en classe de CE1 à l'EPA d'Angalé.

Pour d'autre parent la faute de cette impossibilité de communiquer doit être attribué aux enseignants car ces derniers ne font aucun effort pour communiquer ni pour impliquer les parents dans les activités à l'école, encore moins pour informer même lorsque son enfant ne travaille pas bien à l'école.

Par#5 : *Je n'ai jamais croisé leur maitresse, aucun moyen de communiquer, d'ailleurs jusqu'au CE2 mon enfant ne sais pas lire... moi je n'ai jamais entendu qu'il y'a réunion là-bas, sauf si on ne m'avait pas dit, je suis ici à zéro mètre, moi je suis toujours à la maison, s'il y'a réunion pourquoi je ne peux partir pour écouter, c'est seulement à la rentrée en septembre là-bas qu'il y avait eu réunion, je suis partie une fois.*

Donc en conclusion on peut retenir que les parents utilisent leurs déplacements, les appels téléphoniques et les cours de remises à niveau pour arriver à communiquer avec l'école.

4.4. REPRESENTATION PARENTALES DES TECHNOLOGIES D'IMPLICATION

4.4.1. Appréciation des moyens que l'école déploie pour impliquer les parents dans la vie scolaire de leur enfant.

Pour la plupart des parents l'école ne se déploie pas assez pour impliquer davantage les parents dans la vie scolaire de leurs enfants. Car les initiatives viennent beaucoup plus de la part des parents :

Par#1 : pour la communication on fait plus d'efforts que les enseignants on les approche plus que ce qu'ils font ;

Par#8 : mais c'est nous les parents qui avons beaucoup plus l'initiative de les rencontrer, parce que ce sont nos enfants après tout qui y sont scolarisés ;

Par#5 : ils doivent prendre bien soin des enfants, parce que ce n'est pas la faute des parents, ça vient d'abord de l'école, parce que le parent fait tout et tout pour mettre son enfant à l'école parce qu'il sait que là-bas l'enfant sera bien suivi, à la maison c'est seulement pour réviser ;

Par#4 : On n'est pas suffisamment informé de ce que l'enfant fait à l'école, parce qu'il y'a des moments on entend seulement on était parti, on oublie...parce qu'on n'informe pas les parents.

Cependant certains parents trouvent que la faute ne revient pas totalement à l'école puisque les efforts consentis par l'école sont découragés par les parents eux-mêmes :

Par#8 : à leur niveau une comme moi comme ça, je ne peux pas en vouloir à l'établissement, parce que l'APE qui doit aider les enseignants dans leur initiative est volontaire, et dans ce cas peu de parents contribuent, comment pourront-ils donc s'en sortir ? C'est d'abord nous les parents qui sont responsables de ce qui se passe actuellement (...) est-ce qu'ils vont prendre

l'argent de leur poche pour que l'établissement fonctionne, non » maman de 6 enfants à l'EPA d'Angalé

Et cette maman continuera, en nous donnant les raisons qui selon elle amène l'école à déployer moins d'efforts pour rapprocher les parents de l'école :

L'année passée, c'était bien, c'était même que si l'enfant a eu peut être un malaise à l'école on appelle le parent directement ou on envoie le SMS, mais cette année ça ne s'est pas passé comme ça, une comme moi je me posais des questions, je me disais que où c'est parce que l'on a divisé l'école en deux groupes (...) ce qui fait que si vous le parent vous ne partez pas vers l'enseignant, ça ne vaut pas la peine, vous n'aurez aucune information concernant votre enfant (...) parce que je me souviens même que, quand je partais inscrire les enfants je pensais que c'était encore un seul groupe, je suis allée les inscrire, c'est après avoir payé leurs frais d'APE, que j'ai su qu'ils ont divisé l'établissement en deux, le directeur de A ne pouvait pas prendre tous les enfants, il renvoyait d'autre en B, ce qui fait que lorsqu'on partait là-bas, si tu sais que tu as inscrit ton enfant en SIL A, après tu te rends déjà compte que l'enfant est en SIL B, quand on essayait de se rapprocher de la maîtresse pour comprendre ça devenait un problème pourtant dans le reçu que le directeur nous avait donné, l'enfant était en SIL A, donc leurs comportements parfois déçoivent... mais par contre avec les directeurs, il n'y a pas de problème, parce que femme et femme ça ne donne pas, quand il y'a un problème vous trouvez facilement la solution quand vous allez vers le directeur.

Selon elle le fait d'avoir divisé l'école en début de cette année scolaire peut être la cause de beaucoup de dysfonctionnement, puisqu'elle précise que l'an passé ça se passait bien et on informait promptement le parent. Donc en plus des parents qui ne contribuent pas les frais d'APE qui aide au bon fonctionnement de l'école, il y'a le fait que l'école ait été divisé en 2 groupes.

Les parents nous font tout de même savoir que dans la ville d'Ebolowa c'est l'une des écoles qui est le plus fourni en matière de technologie et de suivi des enfants : Par#9 « C'est une école pilote, qui fait beaucoup d'expérimentation ».

4.4.2. Suggestion des acteurs pour une meilleure implication

Face à tous ces manquements les enquêtés ont pu émettre des suggestions pour favoriser une meilleure implication parentale à la vie scolaire de leurs enfants. Ainsi nous avons donc, d'un côté la suggestion de la part des parents et la suggestion de la part des professionnels dès l'éducation.

4.4.2.1. Suggestion des parents pour leur implication.

Nous présenterons directement dans cette section les suggestions faites par les parents d'élèves sans en commenter parce que chaque parent exprime ici son souhait selon ses manières de faire qui lui sont propres.

Par#1 : quand un élève a un souci au niveau de l'école, les enseignants aussi essayent de se rapprocher des parents, si peut être l'un des élèves pose un mauvais acte au sein de l'établissement ils peuvent nous convoquer pour dire voilà le comportement que votre fils ou votre fille affiche au sein de l'école, ceci peut être fait par téléphone parce que depuis que le tel est arrivé, le tel nous a facilité beaucoup de choses.

Il faudrait convoquer les parents par téléphone à chaque fois qu'un élève a un problème.

Pour certains parents Par#3 « les bouts de papiers sont appropriés puisque avec le téléphone ils vont encore demander de l'argent au parent ».

Par#4 : normalement ils devraient avoir le contact de tous les parents, les appeler, et les informer de la situation de leurs enfants constamment (...) n'est-ce pas le téléphone est là ? C'est quand même plus pratique et plus rapide que les bouts de papiers qu'on peut écrire chaque jour.

La maman de 6 enfants à l'EPA d'Angalé qui a déclaré que la faute revenait aux parents souhaiterait que les parents payent l'APE, c'est ça qui permettra au moins à l'administration scolaire de recharger le téléphone pour pouvoir appeler les parents.

Par#8 : Qu'il y ait une franche collaboration entre les parents et l'établissement, et cette collaboration-là implique donc le paiement des frais de l'APE là, parce que si on fonctionne bien je crois qu'à ce niveau il n'y aurait pas de problème.

Par#5 : *ils ont les numéros non, quand l'enfant a un problème par exemple de lecture, la maîtresse appelle pour qu'ensemble on essaye de trouver une solution, puisque quand la maîtresse prend le numéro de téléphone du parent, c'est pour communiquer non (...) ils doivent prendre bien soin des enfants, parce que ce n'est pas la faute des parents, ça vient d'abord de l'école.*

Voilà ainsi les idées des parents que nous avons pu regrouper, nous n'avons pas voulu tous les citer pour éviter la répétition chez certains parents.

4.4.2.2. Suggestion des professionnels de l'éducation

D'une manière générale, les professionnels de l'éducation voudraient que les parents s'impliquent davantage dans l'éducation de leurs enfants, parce qu'ils déclarent que la plupart des parents se fichent pas mal de l'éducation de leurs enfants. Les réunions de parents d'élèves se tiennent mais les parents n'assistent pas, en donnant des raisons de temps.

L'enseignante que nous avons enquêté a suggéré un autre moyen qui pouvait permettre aux parents d'être au courant des activités de leurs enfants depuis la maison. C'est l'utilisation des appareils « Xo » par les parents. En effet, la technologie « Xo » est tout simplement les petits ordinateurs portables destinés aux enfants et déjà en place dans l'EPA d'Angalé. D'ici 20 ans nous a-t-elle dit, ces petits ordinateurs remplaceront les cartables de l'enfant. Ces petits ordinateurs pour enfants permettent à ceux-ci d'y effectuer des apprentissages à l'intérieur et des travaux de consolidation. Le serveur introduit des activités, des devoirs, des leçons avec lesquels l'enfant devra travailler. On peut y avoir plusieurs styles d'activités selon le niveau de classe de l'enfant. Par exemple : activité calculer, dessiner, art tortue, j'ai compris... l'activité j'ai compris est par exemple une activité qui se fait en classe de SIL CP. Ces ordinateurs gardent l'historique du travail de chaque enfant, et le parent peut donc consulter les travaux de son enfant à partir de la maison et être au courant de l'évolution académique de ce dernier. Elle nous a montré que c'était un moyen et a suggéré qu'on informatise juste le système pour que cela soit possible.

De même le directeur de l'école a souhaité que les parents puissent utiliser la banque des données de l'école grâce au système de codification qu'il leur transmet pendant les réunion des parents d'élèves pour accéder au profil académique de leurs enfants et en tirer les informations qui y sont consignés. Mais pour cela il a souhaité que

les parents soient un peu plus disponibles en ce qui concerne la vie scolaire de leurs enfants.

Tableau n°7 : tableau de synthèse des analyses.

Catégories d'analyse	Synthèses des analyses
Les technologies disponibles	<p>Nous avons 7 dispositifs disponibles. Sur ces 7 dispositifs 5 enquêtés ont parlé des appels téléphoniques, 6 du service de messagerie, 9 ont parlé des billets d'information ou de convocation, 5 ont parlé des réunions des parents d'élèves, 8 ont parlé des déplacements physiques des parents vers l'école, 2 ont parlé des informations orales envoyées au parent par l'élève et un seul a parlé des cours de remise à niveau. Il y'a lieu de signaler que les enquêtés avaient la possibilité de citer tous les moyens par lesquels ils arrivent à avoir des informations sur la vie scolaire de leurs enfants. Au total cette enquête a permis de constater que la plupart des parents sont au courant des billets d'informations ou de convocations envoyés aux parents par leurs enfants et le mode de communication par déplacement physique du parent.</p>
Connaissance et maîtrise des technologies	<p>Sur les 10 parents enquêtés, 4 parents préfèrent les appels téléphoniques, 3 préfèrent le service de messagerie SMS, un préfère les billets écrits, un les réunions des parents d'élèves et le dernier les déplacements physiques effectués par les parents. Aucun parent n'éprouve de préférence pour les cours de remises à niveau ou les informations orales envoyées par l'enfant. La plupart des parents ont déclaré préféré les appels téléphoniques parce que c'est le moyen de communication le plus rapide et le plus directe. Par ailleurs ils maîtrisent presque tous les dispositifs d'implication parentale à part le service de messagerie SOLIMI. Tous les parents ont également une certaine connaissance des autres dispositifs utilisés à part ce qu'ils utilisent eux-mêmes.</p>

<p>Utilisation des technologies par les parents</p>	<p>Les parents reçoivent beaucoup plus la technologie qu'ils n'y répondent. Ils accusent le temps pour justifier ce fait. A cela s'ajoute le fait qu'ils ne connaissent pas du tout l'utilisation du logiciel d'envoi des messages SOLIMI MOBILE , donc il leur est impossible de répondre par une technologie qu'ils ne maîtrisent pas. Néanmoins, même si les parents ne répondent pas sur la plateforme, ils réagissent toujours promptement après la réception d'un message venant de l'école envoyé par ce logiciel-là. Et même lorsqu'ils manquent de temps, ils envoient un représentant parce que la réception du SMS est encore quelque chose innovante et attractive pour les parents. Cependant le mode de communication le plus récurrent pour les parents est leurs déplacements physiques vers l'école, ceci est dû à plusieurs raisons : le paiement des frais de scolarité, le signalement d'un cas d'absence ou de maladie. Outre le déplacement ils utilisent les appels téléphoniques et les cours de remise à niveau.</p>
<p>Représentations parentales des technologies d'implication</p>	<p>La plupart des parents pensent que la faute de cette impossibilité de communiquer doit être attribué aux enseignants car disent-ils ces derniers ne font aucun effort pour communiquer, ni pour impliquer les parents dans les activités à l'école, encore moins pour les informer sur le travail de leurs enfants. Les parents font savoir que ce sont eux qui prennent le plus les initiatives pour s'impliquer dans la vie scolaire de leurs enfants. Quoique certains parents pensent que toutes les fautes ne reviennent totalement pas aux enseignants étant donné que les parents n'arrivent pas à payer les frais d'APE qui permettent l'entretien du fonctionnement des outils permettant d'impliquer les parents. Toutefois, les parents apprécient l'initiative des technologies déployés pour les impliquer et émettent quelques suggestions pour l'amélioration du déploiement de ces technologies-là.</p>

CHAPITRE 5 : INTERPRETATION DES RESULTATS ET IMPLICATION PROFESSIONNELLE

D'après Ouellet (1999 : 33) l'interprétation des résultats d'une recherche est un processus qui consiste à remonter à la théorie et la pratique à partir du modèle obtenu et au moyen des explications. Pour ce faire, l'interprétation vise 5 objectifs à savoir : la contribution à l'avancement de la science, l'impact sur la science, la généralisation, l'applicabilité et l'impact sur la pratique professionnelle. Car c'est dans cette partie du travail que le chercheur doit donner un sens à ses résultats. Il s'agira donc dans cette partie d'expliquer les travaux présentés et analysés à la lumière des travaux antérieurs en convoquant justement les théories et les auteurs qui ont abordé la question étudiée, ce qui nous permettra de tirer des conclusions et faire des recommandations. Toute fois l'on veillera à faire ressortir les implications théoriques et pratiques des résultats obtenus sur le plan professionnel.

5.1. INTERPRETATION DES RESULTATS

L'objectif de la présente étude est d'identifier les perceptions que les parents associent aux technologies d'implication parentale dans la gestion de la vie scolaire que leur proposent les professionnels de l'éducation. Il s'est donc agi de rendre compte de leurs différents usages de ces technologies afin de les comprendre, la manière dont chaque parent les reçoit, s'y inscrit et y répond, soit par adhésion ou encore par résistance. Le travail d'interprétation des résultats que nous proposons s'organise autour de quatre axes qui constituent d'ailleurs les principaux résultats auxquels nous sommes parvenue. A la fin de chaque axe d'interprétation, nous ressortons les hypothèses, car comme le dit Dumez (2011), le but de la recherche qualitative est d'élaborer des théories à la fin de la recherche ou de ressortir des hypothèses. Commençons tout d'abord par le thème relatif à la disponibilité et à la nature des technologies d'implication proposées par l'école aux parents.

5.1.1. La disponibilité des technologies

Les résultats ont montré que l'école dispose d'un ensemble de 7 outils qu'elle présente aux parents comme technologies d'implication parentale à la gestion de la vie scolaire des enfants : les appels téléphoniques, le logiciel de messagerie SOLIMI, les billets écrits, les réunions des parents d'élèves, les déplacements physiques des parents vers l'école (rencontre informelle de face à face, Nkoa Alima 2011), les cours de remise à niveau et les informations orales relayées par l'élève. Parmi les 7 dispositifs que les enseignants de école d'Angalé disposent, l'enquête a révélé que les parents connaissent beaucoup plus les bouts de papiers, encore appelé papillons ou billets d'informations ou de convocations. L'utilisation des bouts de papiers est l'un des outils classiques d'information, et pourtant encore le plus connus par les parents et le plus utilisé par l'école. Cela amène à se poser la question de savoir pourquoi cet outil de communication traditionnelle est encore autant utilisé, et pourtant il y a la venue de nouveaux moyens modernes qui ont des caractéristiques de rapidité, et de proximité comme le téléphone portable. Les analyses montrent que cet état de choses peut être dû au manque de moyen financier pour entretenir le coût des appels téléphoniques ou de la connexion internet dans le cas de l'envoi des messages. Cet utilisation des bouts de papiers plus que tout autre dispositif est donc dû au fait qu'il ne coute pas grand-chose à l'administration scolaire. Pourtant les parents doivent s'acquitter des frais d'APE qui permet à l'administration scolaire d'allouer un budget de fonctionnalité pour ce genre d'outil. Une maman a signalé pendant l'enquête, que les parents ne s'acquittaient pas de cette tâche-là. Or la théorie de la fonctionnalité parentale fait savoir que le parent doit remplir sa fonction instrumentale et sa fonction expressive pour que l'enfant soit dans un cadre idoine pour son éducation. Si le parent ne s'acquitte pas de ses frais d'APE, cela signifie qu'il ne remplit pas correctement sa fonction instrumentale, or c'est cette fonction qui permet de donner le moyen d'éducation à l'enfant, mieux, le moyen de joindre le parent pour collaborer ensemble dans le but de faire réussir ce dernier.

Outre le fait des billets d'information, nous avons constaté que les cours de remise à niveau se trouvent aussi dans le lot des dispositifs d'implication parentale à la gestion de la vie scolaire de l'enfant. Pendant la recension des écrits sur le sujet, notamment dans les travaux de la commission scolaire du Bas-Saint-Laurent (2011), *outil pour soutenir la communication et la collaboration entre l'école et la famille en*

milieu défavorisé ; cet outil de rapprochement école famille n'a pas été mentionné, mais le terrain a montré que les cours de remise à niveau, loin de s'intéresser uniquement au relèvement ou au maintien de l'élève, est aussi un moyen d'implication parentale. Plutôt une stratégie déployée par les parents rusés qui veulent avoir l'opportunité et la facilité de causer avec l'enseignant au sujet de leur enfant et de s'informer auprès de ce dernier sur la vie scolaire de l'enfant. Car certains parents ont déclaré qu'il était plus facile et plus accessible pour les parents qui ont des enfants au cours de remise à niveau d'être proche des enseignants. Cela veut dire que ces parents ont des représentations négatives des enseignants de cette école en ce qui concerne leur accessibilité. Cela amène à comprendre donc que les enseignants de cette école ne sont pas très accueillants vis-à-vis des parents. Or selon, NkoaAlima (2011), auteur du livre *diriger un établissement scolaire de qualité*, la stratégie d'accueil est un outil de communication important dans les écoles de qualité, car non seulement elle invite élèves et enseignants à la ponctualité, en créant surtout le climat d'apprentissage que souhaite la direction, mais aussi elle apprend aux enseignants à recevoir en toute politesse tout parent qui se présenterait devant lui et à répondre aux inquiétudes de ce dernier concernant la vie scolaire de son enfant.

Ces interprétations nous amène à formuler l'hypothèse de recherche n°1 à savoir chaque parent reçoit la technologie via l'un des dispositifs suscités et il y répond en fonction de ses moyens financiers, son emploi du temps, son niveau d'instruction et son niveau d'empathie pour l'enseignant.

5.1.2. De la connaissance et maîtrise des technologies

Les parents préfèrent en majorité l'utilisation du téléphone portable et surtout les appels téléphoniques, parce que c'est plus rapide et plus contraignant pour le parent. Cet outil permet d'atteindre personnellement et directement le parent. Cependant des outils comme les cours de remises à niveau et les informations orales envoyées aux parents ne sont pas préférées par les parents. Tout simplement parce que tous les parents n'ont pas les moyens nécessaires pour envoyer leurs enfants au cours de remise à niveau, et même, pour ceux qui en ont, ils ne sont pas tous d'accord de voir leurs enfants continuer l'école après l'école. Il est clair qu'avec les cours de remise à niveau, il y a une certaine difficulté de marquer un temps d'arrêt entre l'école et la vie hors de l'école, notamment,

la vie familiale, les loisirs, et les activités de société. Certains psychologues (références) déconseillent de plonger tout l'univers de l'enfant dans un cadre purement scolaire, car cela pourrait entraîner l'enfant dans une sorte de frustration et développer son dégoût pour l'école. Quant aux informations orales envoyées aux parents par l'élève, c'est un moyen qui n'est pas apprécié par les parents tout simplement parce que l'enfant a tendance à tout oublier et à tout négliger.

Les parents maîtrisent la plupart des dispositifs d'implications parentale qui leurs sont offerts, mis à part le service de messagerie SMS, SOLIMI MOBILE. De fait, ce service est l'un des dispositifs récents qui permet de dialoguer avec les parents. Il offre en retour plusieurs possibilités aux parents de s'intégrer dans la vie scolaire de leurs enfants, mais ceux-ci en ignorent tous les avantages. Cette ignorance peut être assimilée à la culture des parents. En effet, pour que les parents puissent utiliser efficacement ce logiciel, ils doivent détenir des rudiments de connaissances nécessaires en informatique. Or l'enquête permet très vite de se rendre compte que les parents sont pour la plupart des analphabètes informatiques, c'est-à-dire qu'ils sont très familiarisés avec l'outil informatique. Le directeur a pourtant révélé que lors des réunions des parents d'élèves, il informe les parents sur les codes qu'ils peuvent utiliser pour avoir accès à la banque de données de l'école et notamment au profil académique de leurs enfants. Mais il a ajouté que les parents n'avaient pas du temps à consacrer à cette action. Cependant ce manque de temps apparent peut aussi être assimilé, comme nous le disons tantôt, à cette inculture informatique. Par ailleurs, il est possible que les professionnels de l'éducation de l'école d'Angalé n'aient pas suffisamment sensibilisé les parents par rapport à cette nouveauté puisque aucun parent n'a révélé en retour avoir reçu des instructions par rapport à cette technologie.

Ces interprétations nous amène à formuler l'hypothèse n°2 selon laquelle les parents connaissent et maîtrisent les technologies d'implication parentales classiques mais ils ne maîtrisent pas le logiciel de messagerie SMS et d'information SOLIMI MOBILE imposé par l'école, auquel ils n'arrivent pas à s'approprier.

5.1.3. De l'utilisation des technologies

En ce qui concerne l'utilisation des technologies, les parents ne maîtrisent pas le logiciel SOLIMI MOBILE, donc ils ne peuvent pas l'utiliser. Il est impossible d'utiliser

une technologie dont les fonctionnalités ne sont pas maîtrisées de la part de ceux qui devraient l'utiliser. Sur ce cas particulier, les parents reçoivent (ils réagissent après réception du message, s'ils ne reçoivent pas le message, ils ne réagissent pas) donc beaucoup plus la technologie qu'ils n'y répondent. Et de ce fait, ils y répondent par l'usage d'un mode de communication atypique : le déplacement physique à l'école. Ce résultat rejoint les conclusions des travaux de Nkoa A. (2011, p186) sur certains modes de communications entre l'école et la famille qu'il appelle les « occasions de rencontres informelles ». Selon l'auteur, les occasions de rencontres informelles se font lorsque :

Les parents sentent le besoin de s'informer sur le comportement scolaire de leurs enfants ou sur les orientations éducatives de l'école chaque fois qu'ils sont en contact avec un enseignant ou un membre de la direction. Les lieux de prédilections de ce genre de rencontre peuvent être les règlements des engagements financiers, la visite à l'élève interne, les coulisses des manifestations officielles, les rencontres hors de l'école.

Car le parent profite de ce moment-là pour poser des questions sur les orientations éducatives de l'école. Par exemple, en s'acquittant des frais de scolarité, le parent peut poser des questions sur les changements opérés au sein de l'école et chercher à savoir l'impact que cela peut avoir sur la vie scolaire de l'enfant. Outre ces occasions de rencontres informelles, les parents utilisent beaucoup plus les appels téléphoniques et les cours de remise à niveau à cause des raisons évoquées plus haut au niveau du thème portant sur les technologies disponibles. Par contre, la majorité des parents n'aiment pas le fait d'envoyer des informations orales par les élèves ou encore des bouts de papiers parce que ceux-ci peuvent omettre les informations ou jeter ces bouts de papiers inconsciemment.

5.1.4. Représentations parentales des technologies d'implications

Les parents sont insatisfaits des efforts fournis par l'administration scolaire et les enseignants pour les rapprocher de l'école. Ces parents affirment que les stratégies de rapprochement viennent de leurs propres initiatives. Ce qui va en contradiction avec Glasman (1996, p.) qui souligne dans son étude que :

« la médiation va plus de l'école vers les familles qu'en sens inverse alors qu'il serait souhaitable que les dispositifs d'accompagnement se tiennent à distance de

l'école pour jouer leur rôle d'intermédiaires et qu'ils s'engagent davantage dans d'autres contenus d'activités éducatives plus distancées du scolaire ».

Pour comprendre Glasman, il y'a lieux de préciser qu'il ne voit pas uniquement les dispositifs de médiation en termes d'outils. En termes de dispositifs, il trouve une extrême diversité de dénominations. Les plus institutionnalisés sont les A.E.P.S. (Animations Educatives périscolaires), les R.S.E. (Réseaux Solidarité Ecole), l'Ecole Ouverte, et, tout récemment, les C.L.A.S. (Contrats Locaux d'Accompagnement Scolaire). Mais l'éventail s'élargit considérablement avec les «coups de pouce en lecture-écriture», les dispositifs «un pour un», les aides à domicile organisées par l'A.F.E.V. (Association Française des Etudiants pour la Ville) ou le Secours Catholique, le dispositif PACQUAM à Marseille, etc. Les activités proposées sont à la fois de l'appui aux apprentissages scolaires, ou l'aide au travail scolaire (faire les devoirs), des animations culturelles à vocation de développement cognitif, ou d'acquisition méthodologique, ou encore le sport.

Certains parents attribuent cette mauvaise image de l'école au fait qu'il y a eu récemment, en début d'année scolaire, pour être plus précise une division de groupe dans ces deux écoles. Le constat a néanmoins permis de révéler que les parents dont les enfants ne travaillent pas bien à l'école ont une mauvaise image de l'école par#7 : *l'école est nul, à part les petits mots, ils n'utilisent aucun moyen pour rapprocher les parents de l'école, ils invitent même rarement les gens là-bas ; Par#5 : si c'est seulement l'école ça ne suffit pas, il n'ont aucun moyen de communiquer, ils ne disent jamais rien sur ce que l'enfant fait et voilà, elle ne s'en sort même pas.* Ceux dont les enfants travaillent bien sont très satisfaits de l'école, il y a des parents qui ont même avoué que l'école était l'une des meilleures écoles primaires de la ville d'Ebolowa. L'autre fait relevé est que les représentations sociales des parents sont presque similaires, selon le statut socioprofessionnel des parents. Lorsqu'il s'agit par exemple d'un parent enseignant, il montre les efforts fournis par l'école et les stratégies que lui-même utilise, mais par contre pour les parents ayant un bas niveau d'instruction, en l'occurrence les ménagères, elles déclarent sans outre mesure que cette école ne fait pas d'effort pour impliquer les parents. Il y'a cependant une maman qui est infirmière de profession et qui a attribué la faute aux deux acteurs que sont les parents et les enseignants. Tout ceci permet de conclure qu'il y a tout de même un réel problème de communication dans cette école et que les moyens déployés par l'école pour impliquer

les parents dans la vie scolaire de leur enfant sont insuffisants ou pas encore bien aménagés.

Ces dernières interprétations permettent enfin de sortir l'hypothèse spécifique n° 3 selon laquelle les parents s'inscrivent par résistance à l'adoption du logiciel SOLIMI mais par contre par consentement en faveur des autres dispositifs classiques de rapprochement école-famille.

5.3. IMPLICATIONS PROFESSIONNELLES

Selon le dictionnaire en ligne CNRTL, l'implication est l'action par laquelle on attribue à quelqu'un un certain rôle dans une affaire. C'est par ailleurs une relation logique entre deux phénomènes telle que la vérité ou la réalité de l'un fait connaître avec certitude la vérité ou la réalité de l'autre. Dans le cadre de ce travail, les implications font références aux conséquences théoriques et pratiques qui découlent de la représentation que les parents se font des technologies d'implication que leur imposent les institutions éducatives, c'est-à-dire aux différentes actions qui pourront être menées pour améliorer le dialogue école-famille dans le but d'une meilleure implication parentale.

5.3.1. Implication théoriques

Produire une implication théorique revient à montrer l'apport des résultats dans la théorie. Autrement dit à montrer les conséquences théoriques qui résultent des résultats obtenus. Dans ce cas nous avons deux implications théoriques :

- La problématique de la relation école famille devrait avoir plus de place en formation initiale ou continue des intervenants en milieu scolaire pour permettre à ces derniers d'être mieux sensibilisés en matière d'accueil des parents et des familles qui viennent auprès d'eux pour avoir des informations sur leur enfant, parce que ces parents ont des représentations sociales de l'enseignant traditionnel qui est au contrôle de tout et qui méprise le parent qui se présente devant lui. Ces représentations donnent une frayeur aux parents qui les empêchent de se rapprocher des enseignants

- Le parent devrait remplir correctement ses deux fonctions instrumentales et expressives (Parsons, op 1955), par conséquent les parents doivent payer les frais requis notamment les frais d'APE même s'ils ne sont pas obligatoire car ils permettent à l'administration scolaire d'entretenir les outils de communications qui permettent le rapprochement école-famille, telle est la fonction instrumentale.

5.3.2. Implications pratiques

Sur le plan pratique, les difficultés pour les parents de communiquer avec l'école ont permis de faire ressortir ces implications :

- Développer l'expertise des enseignants au regard des technologies innovantes d'implication parentale pour sensibiliser correctement les parents lors des réunions des parents d'élèves sur le logiciel SOLIMI MOBILE en leur montrant suffisamment la manière de s'en servir et l'importance d'échanger avec les parents sur leur contribution à la réussite de leur enfant ;
- Assurer un suivi auprès des parents en faisant des rappels téléphoniques pour s'assurer que les parents n'aient pas oublié les rendez-vous ou les rencontres ;
- S'assurer de la disponibilité des parents lors des communications verbales par téléphone ou lors des rencontres informelle à l'école ;
- Présenter une liste d'activités aux parents en début d'année qui couvre plusieurs champs d'intérêt pouvant susciter leur volonté à s'impliquer ;
- Organiser des formations, des échanges s'adressant aux parents sur des thèmes les préoccupant comme la persévérance scolaire, la responsabilité parentale la toxicomanie...
- Procéder à une analyse du milieu avec les membres du personnel et les partenaires de la communauté pour mieux comprendre les parents qui s'y trouvent afin d'adapter les technologies qui pourront retenir leur intérêt ;
- Mettre en place des formes de communication diversifiées pour informer les parents des activités auxquelles ils peuvent participer ;
- Mettre en place des activités de reconnaissance de la participation parentale
- Valoriser le rôle parental en tenant compte des situations concrètes des parents

CONCLUSION GENERALE

La question qui a guidé cette étude était de savoir comment rendre compte des usages que les parents d'élèves de l'école publique d'Angalé dans la ville d'Ebolowa font des outils technologiques visant à les rapprocher de l'école et les inscrire dans la gestion scolaire de la vie de leurs enfants ? L'objectif étant de rendre compte de la manière dont les parents perçoivent et reçoivent les technologies, s'y inscrivent et y répondent. Cela étant, cette étude s'est basée sur deux théories à savoir : la théorie de la fonction parentale et la théorie des représentations sociales. Sous cet angle et suivant une approche compréhensive et explicative, la recherche a été menée sur un devis qualitatif en privilégiant l'outil de collecte de données qu'est l'entretien individuel, qui nous a permis d'obtenir les résultats suivants : tous les parents reçoivent positivement la technologie. Mais ne répondent pas de la même manière, puisque 7 dispositifs de communication école-famille ont été identifiés dans cette école. L'inscription du parent par rapport à l'un ou l'autre de ces dispositifs dépend de son statut socioprofessionnel et en quelque sorte de son niveau d'instruction. Les parents ayant un niveau d'instruction moyen ou un peu plus poussé ont tendance à s'inscrire positivement aux technologies d'implications déployées par l'école notamment en ce qui concerne les appels téléphoniques, les réunions de parents d'élèves et même les rencontres informelles de face à face. Par contre ceux ayant un niveau d'instruction faible, ont tendance à se désintéresser de ce que fait l'école et de juger sans état d'âme de nullité les efforts fournis par l'école. Cependant une remarque a été faite, c'est que tous les parents utilisent pour la plupart les dispositifs classiques de rapprochement école/famille et ignorent la nouveauté. Précisément dans cette école d'Angalé, il y a un service de messagerie SMS et d'information appelé SOLIMI MOBILE. Ce service permet aux parents de s'informer sur la vie scolaire de leur enfant à domicile, à travers une connexion internet sans avoir besoin de se déplacer pour venir à l'école. Mais aucun des parents ne l'utilisent, la non utilisation de ce service est facilement attribuable à l'analphabétisme informatique des parents et également à une faible sensibilisation de la part des professionnels de l'éducation. Puisque les parents se contentent de recevoir des SMS envoyés par l'école et d'y répondre par leurs présences. Etant donné que le mode

de communication utilisé par les parents est les rencontres informelles de face à face en cas d'urgence autrement dit, les déplacements physiques des parents vers l'école. Les parents ne se déplacent pas aisément, ni naturellement pour aller s'informer de ce qui se passe dans la vie scolaire de leur enfant. Ceci est dû au fait qu'ils n'éprouvent pas un grand plaisir d'aller rencontrer les enseignants à cause de l'accueil qui n'est pas très chaleureuse. C'est pourquoi d'une manière générale les parents ont une mauvaise représentation des technologies utilisées par l'école pour les impliquer dans la vie scolaire de leur enfant.

Cette étude nous permet de mieux comprendre les parents pour qui les institutions éducatives développent les technologies d'implication. Car ces parents ont conscience de leurs responsabilités comme parents et comme parents d'élèves mais seulement ils soulignent des difficultés qui compliquent l'exercice de cette responsabilité, ces difficultés qui sont figées sur des représentations sociales de la pédagogie traditionnelle qui faisait de l'enseignant *le magister dixit*, devant lequel le parent avait peur de se présenter de peur d'être rabrouer. Outre ces difficultés d'ordre culturelles, l'enquête a révélé des difficultés d'ordre informatique et économique, des parents qui ne peuvent pas se servir des codes donnés par l'institution éducative pour avoir accès aux informations académiques de leur enfant ou encore des parents qui ne peuvent tout simplement pas s'offrir le luxe d'avoir une connexion internet. Cette étude nous a donc permis de comprendre tous ces problèmes et à la fin de chaque interprétation nous avons fait ressortir des hypothèses qui permettront de repenser les technologies d'implication selon les profils parentaux.

Loin de nous la prétention d'avoir cerné tous les aspects de cette étude, vu les difficultés d'ordre méthodologique et temporel, les possibilités envisagées pour ce sujet peuvent être de faire un sondage auprès des parents pour savoir le type de soutien dont ils ont besoin et comment ils l'envisagent pour améliorer la communication avec l'école, faciliter le fait de s'y rendre régulièrement et soutenir de façon générale le suivi scolaire, afin que ceux-ci aient le sentiment que leur avis compte en ce qui concerne l'éducation de leur enfant.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUE

- Abric, J.C. (1989). L'étude expérimentale des représentations sociales. *Dans* : Jodelet, D. (Ed.). *Les représentations sociales*. Paris, puf, collection Sociologie d'aujourd'hui, pp. 187-203.
- Amana, E. (2012). *Fonctions instrumentales des substituts parentaux et inadéquation socio-affective chez l'adolescent de la rue au Cameroun*. Thèse de Doctorat, université de Yaoundé I
- Bavoux, P. Et Gagneur-Lacoin, E. (décembre 1996). Les actions parents-école : problèmes de légitimité. *Migrants-Formation*, 107, (160-169).
- Barreyre, Jean-Yves, (2008). *Nouveau dictionnaire critique de l'action sociale*. Bayard
- Bardin, Laurence. (1986). *L'analyse de contenu*. Paris, puf.
- Bérubé, A., Poulin, F. et Fortin, D. (2007). *La relation famille-école selon la perspective des parents et l'adaptation sociale des enfants présentant des difficultés de comportement*, *Revue de psychoéducation*, 1, 36, 1-23.
- Bilodeau, A., Lefebvre, C., Belanger, J., Deshaies, S. et Gagnon, F. (2010) *la collaboration école-famille-communautés montréalaises pluriethniques et défavorisées*. CSSS de Bordeaux-Cartier ville-Saint Laurent
- Bouveau, P., Cousin O. et Favre, J. (1999) *L'école face aux parents : Analyse d'une pratique de médiation*. Paris: ESF.
- Bronfenbrenner, U. (1979). *The ecology of human development: Experiments by nature and design*. Cambridge MA: Harvard University Press.
- Claes, M. et Comeau, J. l'école et la famille (1996) : deux mondes ?, *Liens social et politique*, *Riac* 35, (75-85).
- Commissions scolaires du Bas- Saint-Laurent. (2011). *Outil pour soutenir la communication et la collaboration entre l'école et la famille en milieu défavorisé*. MEQ, direction régionale du Bas-Saint-Laurent
- Connors, L. J., & Epstein, J. L. (1995). Cité par A. Bérubé, F. Poulin D. Fortin (2007) *Parents and school partnership*. In M. H. Bornstein, (Ed.) *Handbook of parenting* (437-45). N.J: L. Erlbaum

- Définition issue du rapport région Nord-Pas De Calais (2004). Lecluse et Wacquet et proposée par Lesquin (1999). Lors d'une conférence sur « le soutien et l'accompagnement de la fonction parentale ».
- Delay, C. (2011). *Les classes populaires à l'école. La rencontre ambivalente entre deux cultures à légitimité inégale*. Rennes, presses universitaires de rennes, 321p.
- Delion, Pierre. (2007). *La fonction parentale*. Bruxelles, Ministère de la communauté française.
- Dewey, John. Cité par Deledalle G. (1965). *La pédagogie de John Dewey*, scarabée.
- Dumez, H. et Rigaud Emmanuelle, (2008). Comment passer du matériau de recherche à l'analyse théorique : à propos de la notion de 'template', Le libellio d'Aegis, n°2 (pp. 40-46)
- Dumez, Hervé. (2009). *Comment avoir des idées*. Le libellio d'Aegis. N°1, (pp 1-10).
- Dumez, hervé. (2011). Eléments pour une épistémologie de la recherche qualitative en gestion. Le libellio d'Aegis. N°4 (pp. 3-48).
- Durkheim, Emile. (1973). *Education et sociologie*. Paris, puf.
- Durkheim, Emile. (1898). Représentations individuelles et représentations collectives. *Revue de métaphysique et de morale*. Vol 1, p. 273-302.
- Epstein, J.L. (1992). *School and family partnerships*. In M.Alkin (dir.), *Encyclopedia of Educational Research*. New York, NY: MacMillan.
- Epstein, J.L. et Dauber, S.L. (1991). School programs and teacher practices of parent involvement in inner-city elementary and middle schools. *Elementary school journal*, 91, (P289-305).
- Eurydice. (1997). *La place des parents dans les systèmes éducatifs de l'union européenne*. Bruxelles, Unité européenne d'Eurydice
- Ferréol, Gilles. (1995). *Dictionnaire de sociologie*. Paris, Armand colin
- Fédération des comités de parents du Québec. (2009) : le comité de parents pivot de la participation parentale, Bibliothèque nationale du Québec.
- Françoise, Raynal et Alain, Rieunier (1997). *Pédagogie : dictionnaire des concepts clés : apprentissage, formation, psychologie cognitive*. 6^e éd 2007 ESF Issy-les- Moulinaux
- Frédérique, Giuliani et Payet, Jean-Paul. (2014) les logiques scolaires de la proximité aux familles, *Education et sociétés*, n°34, (p. 5-21).
- Glasman, D. (1996): «Les dispositifs d'accompagnement scolaire: des intermédiaires entre familles et école? *Revue Lien social et politique*.

- Glasman D., LUNEAU C. (septembre 1998). Parents et accompagnement scolaire : quelle approche? *Ville-Ecole-Intégration*, n° 114, (pp. 154-179).
- Ghiglione, R. et Matalon, B. (1998). *Les enquêtes sociologiques. Théories et pratiques*. Armand Colin
- Grawitz, madeleine. 2001. *Méthodes des sciences sociales*. Université de Lyon, éd Dalloz, 1019p.
- <http://www.cnrtl.fr/definition/technologie>)
- Hygin, Kakai. (2008). *contribution à la recherche qualitative, cadre méthodologie de rédaction de mémoire*, université de France-comité.
- Lafon, G. (1979). *Esquisses pour un christianisme*, Paris, Les Éditions du Cerf.
- Larivée, S. J., Kalubi Jean-Claude, et Bernard Terrisse. (2006). « La collaboration école-famille en contexte d'inclusion : entre obstacles, risques et facteurs de réussite ». *Revue des sciences de l'éducation*. N° 3, (p. 525-543).
- Leroy, Denis. (1999). Rapprocher les parents de l'école. *Informations sociales*, n° 75, (pp. 64-69).
- Loi n° 98/004 du 14 avril 1998 d'orientation de l'éducation au Cameroun
- Lorcerie, F., et Cavallo, D. Les relations entre familles populaires et école. *Les cahiers Millénaire 3*, n° 24, (5-24).
- Mgbwa, v. et Ngono, P(2011). Pratique de la parentalité et développement intégral du jeune enfant. *Département des sciences de l'éducation*, ENS de l'université de Yaoundé I. *Syllabus Review 2*, (378-397).
- Michèle, Guigue. (2010). Les relations parents-professionnels dans le cadre de la co-éducation. *L'Harmattan*, la revue internationale de l'éducation familiale, n°27 (11-16)
- Missonnier, Sylvain. (2004). *La relation d'objet virtuel et la parentalité ingénue*. Monographies de la psychiatrie enfant, Erès
- Monceau, G. (2010). Technologies de l'implication des parents dans les institutions éducatives. *L'Harmattan*, la revue internationale de l'éducation familiale, n° 27, (17-35).
- Monceau, G. (2014). Effets imprévus des dispositifs visant à rapprocher les parents éloignés de l'école. *Education et sociétés*, n°34, p. 71-85

- Mongeau, P. (2008). *Réaliser son mémoire ou sa thèse*, Québec, Canada, presses de l'université du Québec.
- Moscovisci, S. (1961). *La psychanalyse, son image et son public*. Paris, puf.
- Nkoa, A. (2011). *Diriger un établissement scolaire de qualité, pour une actualisation des compétences de gestion scolaire en contexte Africain*, Yaoundé, Cameroun, presses de cacoser.
- Ouellette, F.R. (1996). *Redéfinitions de l'enfant et de la famille : la problématique généalogique en adoption*. Dans R. B. Dandurand, R. Hurtubise et C. le bourdais, *enfances, perspectives sociales et pluriculturelles (81-96)*. Sainte- Foy, QC : presses de l'université Laval.
- Périer, P. (2005). *Ecole et familles populaires : sociologie d'un différend*. Post face de Jean-Manuel de Queiroz. Rennes, presses universitaires de rennes, 221p.
- Perroton, J. (2000). *Les dimensions ethniques de l'expérience scolaire*. L'année sociologique, vol 50
- Piaget, Jean. (1969). *Psychologie et pédagogie*, Paris Gallimard.
- Poussin, G. (2004). *La fonction parentale* (3^e édition). Paris : Dunod.
- Poussin, G. et Martin-Lebrun, E. (1997). *Les enfants du divorce. Psychologie de la séparation parentale*. Paris, Dunod.
- Poussin, G. et Sayn, I. (1990). *Un seul parent dans la famille*. Paris, paidos, centurion.
- Rapport initial sur la mise en œuvre de la charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant.
- ROBERT, M. (1982). *fondements et étapes de la recherche scientifique en psychologie, malaise*, paris.
- Sellenet. (2007) *la parentalité en question-problématiques et pratiques professionnelles*, sous la direction de bernardVossier, ESF, éditeur, p 27.
- Sillamy, N. (1983). *Dictionnaire usuel de psychologie*, bordas
- Van der Maren, J.-M. (1995). *Méthodes de recherche pour l'éducation*. Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal.
- Vrignon, B. (1998). Du quartier à la ville : La mobilité des jeunes issus de l'immigration. *Agora débats jeunesse*, n° 13, p. 37 à 48.
- www.Larousse.fr/dictionnaires/français
- winnicott. (1973). Clivage des éléments masculins et féminins chez l'homme et chez la femme, *Nouvelle revue de psychanalyse*, n° 7, p. 301–314.

ANNEXES

ANNEXE 1 : ATTESTATION DE RECHERCHE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN <i>Paix-Travail-Patrie</i>		REPUBLIC OF CAMEROON <i>Peace-Work-fatherland</i>
UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I		THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I
ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE		HIGHER TEACHER'S TRAINING COLLEGE
DÉPARTEMENT DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION		DEPARTMENT OF SCIENCE OF EDUCATION
SECTION : Science de l'Éducation		SECTION: Sciences of Education

ATTESTATION DE RECHERCHE

Je soussigné, Pr Pierre FONKOUA, chef de département des Sciences de l'Éducation, certifie que l'étudiant (e) nommée (e)
AYANGMA KENGBENI GAELLE LAETITIA

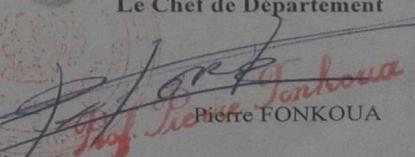
Est inscrit (e) au niveau V du département des Sciences de l'Éducation, Filière Sciences de l'Éducation de l'École normale supérieure de Yaoundé et poursuit actuellement un travail de recherche sur le thème suivant :
Représentation parentale des technologies d'im-
plication dans les institutions éducatives.

Sous la direction de Dr Wamba André

Ce travail de recherche l'oblige à s'adresser à certaines institutions ou à certains services en vue de la collecte des données nécessaires à sa finalisation.

En vue de quoi la présente attestation lui est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Yaoundé, le 27/10/15

Le Chef de Département

Pierre FONKOUA



ANNEXE 2 : GUIDE D'ENTRETIEN

I- Données générales :

- Nombre d'enfants inscrits
- Statut socioprofessionnel
- Type de parentalité

II- Thèmes pour l'entretien concernant les parents:

Thème 1 : les technologies d'implications utilisées dans l'école publique d'application d'Angalé

- Le canal de réception des informations
- Pourrez-vous me parler de la vie scolaire de votre enfant ?
- Comment faites-vous pour être au courant de tout cela ?
- Quels moyens l'école utilise-t-elle pour vous informer des différents événements tenus à l'école ?
- Comment faites-vous pour avoir des connaissances sur la vie scolaire de votre enfant ? en particulier la relation avec ses enseignants, dans ses apprentissages, avec ses camarades, avec telle matière ou telle autre ?
- De toutes ces manières y'a-t-il une que vous préférez plus que l'autre ?

Thème 2 : connaissance et maîtrise des technologies

- Conséquences de la réception de l'outil
- Vous m'aviez dit que vous préférez telle manière par rapport à telle autre, pouvez-vous me dire pourquoi ?
- Pouvez-vous me parler de ce dispositif ?
- L'école utilise aussi d'autres moyens d'informations et de communications, pouvez-vous me parler d'eux ?

Thème 3 : utilisation des technologies

- Différents arts d'usages des technologies.
- Il arrive que l'enseignant de votre enfant vous envoie des informations à la maison au sujet de la vie scolaire de votre enfant. Pourriez-vous me dire comment vous en êtes informés ?

- Lorsque vous avez une information à communiquer à l'enseignant de votre enfant, comment faites-vous pour lui transmettre le message que vous voulez lui adresser ?
- Utilisez-vous le même moyen que l'enseignant a utilisé pour vous transmettre le message ?
- Si vous utilisez un autre moyen, dites-nous lequel. Et pourquoi ?
- Rencontrez-vous les enseignants de votre enfant ? si oui comment ?

Thème 4 : représentations parentales des technologies d'implications

- Les moyens que l'école utilise pour vous rapprocher de la vie scolaire de votre enfant sont-ils adaptés ?
- Si tel n'est pas le cas, quels moyens auraient été adaptés pour communiquer avec vous ?
- si vous étiez directeur d'école, quel moyen auriez-vous mis sur place pour communiquer avec les parents ? pourquoi ?

III- Thème pour l'entretien concernant les professionnels de l'éducation.

Thème 1 : les technologies d'implications utilisées dans l'école publique d'application d'Angalé

- Le canal d'envoi des informations
 - Pouvez-vous me parler des moyens que l'école utilise pour informer les parents d'élèves des différents événements tenus à l'école ?
 - Comment faites-vous pour apporter des connaissances aux parents sur la vie scolaire de leurs enfants ? en particulier sa relation avec les enseignants de cette école, dans ses apprentissages, avec ses camarades ?
 - De toutes ces manières y'a-t-il une que vous préférez plus que l'autre ?

Thème 3 : utilisation des technologies

- Différents arts d'usages des technologies.
 - Lorsqu'un parent a une information à vous communiquer, comment se comporte-t-il pour vous transmettre le message qu'il veut vous adresser ?
 - Utilise-t-il le même moyen que vous utilisez pour lui transmettre le message ?
 - S'il utilise un autre moyen, dites-nous lequel. Et pourquoi ?
 - Les parents d'élèves vous rencontrent-ils souvent ? si oui dans quelles circonstances ?

ANNEXES 3 : TRANSCRIPTIONS

ANNEXE 4 : LOI D'ORIENTATION DE L'EDUCATION AU CAMEROUN DE 1998

LOI N°98/004 DU 4 AVRIL 1998

D'ORIENTATION DE L'EDUCATION AU CAMEROUN

TITRE I - DES DISPOSITIONS GENERALES

Article premier : (1) La présente loi fixe le cadre juridique général de l'éducation au Cameroun.

(2) Elle s'applique aux enseignements maternel, primaire, secondaire général et technique, ainsi qu'à l'enseignement normal.

Article 2 : (1) L'éducation est une grande priorité nationale.

(2) Elle est assurée par l'Etat.

(3) Des partenaires privés concourent à l'offre d'éducation.

Article 3 : L'Etat consacre le bilinguisme à tous les niveaux d'enseignement comme facteur d'unité et d'intégration nationales.

Article 4 : L'éducation a pour mission générale la formation de l'enfant en vue de son épanouissement intellectuel, physique, civique et moral et de son insertion harmonieuse dans la société, en prenant en compte les facteurs économiques, socio-culturels, politiques et moraux.

Article 5 : Au titre de la mission générale définie à l'article 4 ci-dessus, l'éducation a pour objectifs :

1. la formation de citoyens enracinés dans leur culture, mais ouverts au monde et respectueux de l'intérêt général et du bien commun;
2. la formation aux grandes valeurs éthiques universelles que sont la dignité et l'honneur, l'honnêteté et l'intégrité ainsi que le sens de la discipline;
3. l'éducation à la vie familiale;
4. la promotion des langues nationales;
5. l'initiation à la culture et à la pratique de la démocratie, au respect des droits de l'homme et des libertés, de la justice et de la tolérance, au combat contre toutes formes de discrimination, à l'amour de la paix et du dialogue, à la responsabilité civique et à la promotion de l'intégration régionale et sous-régionale;
6. la culture de l'amour de l'effort et du travail bien fait, de la quête de l'excellence et de l'esprit de partenariat;
7. le développement de la créativité, du sens de l'initiative et de l'esprit d'entreprise;
8. la formation physique, sportive, artistique et culturelle de l'enfant;
9. la promotion de l'hygiène et de l'éducation à la santé.

Article 6 : L'Etat assure à l'enfant le droit à l'éducation.

Article 7 : L'Etat garantit à tous l'égalité de chances d'accès à l'éducation sans discrimination de sexe, d'opinions politiques, philosophiques et religieuses, d'origine sociale, culturelle, linguistique ou géographique.

Article 8 : L'enseignement est apolitique.

Article 9 : L'enseignement primaire est obligatoire.

Article 10 : L'école publique est laïque. Sa neutralité et son indépendance vis-à-vis de toutes les religions sont garanties.

TITRE II - DE L'ELABORATION, DE LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE ET DU FINANCEMENT DE L'EDUCATION

Article 11 : (1) L'Etat assure l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique de l'éducation à laquelle concourent les collectivités territoriales décentralisées, les familles ainsi que les institutions publiques et privées. A cette fin, il :

- arrête les objectifs et les orientations générales des programmes nationaux d'enseignement et de formation, en liaison avec tous les secteurs de la vie nationale en vue de la professionnalisation de l'enseignement;
- veille à l'adaptation permanente du système éducatif aux réalités économiques et socio-culturelles nationales ainsi qu'à l'environnement international, particulièrement en ce qui concerne la promotion des enseignements scientifiques et technologiques, du bilinguisme et l'enseignement des langues nationales;
- fixe les conditions de création, d'ouverture et de fonctionnement des établissements publics et privés et en assure le contrôle;
- définit les normes de construction et d'équipement des établissements de l'enseignement public et privé et en assure le contrôle;
- élabore et met à jour la carte scolaire.

(2) Il est assisté dans ces missions par un organe consultatif, le Conseil National de l'Education, dont l'organisation, les attributions et les modalités de fonctionnement sont fixées par décret du Président de la République.

Article 12 : Le financement de l'éducation est assuré par : les dotations budgétaires de l'Etat, les allocations budgétaires des collectivités territoriales décentralisées, les contributions des partenaires de l'éducation, les dons et legs, toute autre contribution prévue par la loi.

Article 13 : La responsabilité des collectivités territoriales décentralisées dans la mise en oeuvre de la politique de l'éducation et le financement de celle-ci fait l'objet d'une loi particulière.

TITRE III - DE L'ORGANISATION, DE L'EVALUATION DU SYSTEME EDUCATIF ET DE LA RECHERCHE EN EDUCATION

Chapitre I : De l'organisation du système éducatif

Article 14 : L'organisation et le contrôle de l'enseignement à tous les degrés sont des devoirs impérieux de l'Etat.

Article 15 : (1) Le système éducatif est organisé en deux sous-systèmes, l'un anglophone, l'autre francophone, par lesquels est réaffirmée l'option nationale du biculturalisme.

(2) Les sous-systèmes éducatifs sus-évoqués coexistent en conservant chacun sa spécificité dans les méthodes d'évaluation et les certifications.

Article 16 : (1) Le sous-système anglophone est organisé en cycles et filières ainsi qu'il suit : l'enseignement maternel d'une durée de deux (2) ans; l'enseignement primaire d'une durée de six (6) ans; l'enseignement secondaire d'une durée de sept (7) ans; l'enseignement post-primaire d'une durée de deux (2) ans; l'enseignement normal d'une durée de deux (2) à trois (3) ans.

(2) L'enseignement secondaire comprend : un premier cycle de cinq (5) ans ayant un sous-cycle d'observation en tronc commun de deux (2) ans et un sous-cycle d'orientation de trois (3) ans d'enseignement général et technique; un second cycle de deux (2) ans d'enseignement général ou d'enseignement technique.

(3) En plus de l'enseignement général, une formation pratique est offerte aux élèves dans les collèges et lycées professionnels, selon leur orientation.

Article 17 : (1) Le sous-système francophone est organisé en cycles et filières ainsi qu'il suit : l'enseignement maternel d'une durée de deux (2) ans; l'enseignement primaire d'une durée de six (6) ans; l'enseignement secondaire d'une durée de sept (7) ans; l'enseignement post-primaire d'une durée de deux (2) ans; l'enseignement normal d'une durée de deux (2) à trois (3) ans.

(2) L'enseignement secondaire comprend : un premier cycle de cinq (5) ans ayant un sous-cycle d'observation en tronc commun de deux (2) ans et un sous-cycle d'orientation de trois (3) ans d'enseignement général ou d'enseignement technique.

(3) En plus de l'enseignement général, une formation pratique est offerte aux élèves dans les collèges et lycées professionnels, selon leur orientation.

Article 18 : (1) Les diplômes sont délivrés dans chaque sous-système ainsi qu'il suit : à la fin du cycle d'enseignement primaire; à la fin du premier cycle d'enseignement secondaire; à la fin du second cycle d'enseignement secondaire; à la fin de la formation post-primaire; à la fin de la formation d'enseignement normal.

(2) Le passage au second cycle d'enseignement secondaire est conditionné par l'obtention du diplôme de fin de premier cycle.

(3) Un décret du Président de la République détermine les certifications du système éducatif.

Article 19 : Les enseignements en cycles et filières, ainsi que les modalités de choix et de changement desdites filières sont fixés par voie réglementaire.

Article 20 : (1) Les milieux professionnels sont, en tant que de besoin, associés à l'élaboration et à la mise en oeuvre de la politique de formation par alternance, des contenus et moyens de la formation ainsi qu'à l'évaluation et à la validation des résultats de cette formation.

(2) Un décret du Président de la République fixe, en tant que de besoin, l'organisation et le fonctionnement du système de formation par alternance.

Article 21 : Les objectifs et les orientations générales des programmes nationaux d'enseignement et de formation ainsi que le calendrier scolaire national sont fixés par voie réglementaire.

Article 22 : (1) L'année scolaire comporte au moins trente-six semaines de cours effectifs.

(2) Le rythme d'enseignement comprend des périodes d'études et des périodes de vacances.

Article 23 : (1) L'enseignement est dispensé dans les établissements scolaires ci-après : les écoles maternelles; les écoles primaires; les collèges et les lycées d'enseignement général; les collèges et les lycées d'enseignement technique ou professionnel; les écoles post-primaires; les écoles normales d'instituteurs de l'enseignement général et technique.

(2) Il peut également être assuré par un système d'enseignement à distance.

Article 24 : (1) Les établissements privés d'enseignement concourent aux missions de l'éducation.

(2) Ils peuvent être libres ou sous contrat.

(3) Le régime de l'enseignement privé est fixé par une loi particulière.

Article 25 : L'enseignement dans les établissements scolaires prend en compte l'évolution des sciences et des technologies et, dans ses contenus et ses méthodes, est adapté aux évolutions économiques, scientifiques, technologiques, sociales et culturelles du pays et de l'environnement international.

Article 26 : Toute implantation d'un établissement public et privé sur le territoire national doit se faire conformément à des orientations et aux critères définis par voie réglementaire.

Article 27 : (1) L'enceinte d'un établissement d'enseignement est inviolable.

(2) Les chefs d'établissement scolaire sont responsables du maintien de l'ordre dans leur établissement.

(3) L'intervention des forces de l'ordre ne peut y avoir lieu que sur réquisition expresse du chef d'établissement.

(4) En cas de défaillance dans l'accomplissement de leur mission de maintien de l'ordre, les chefs d'établissement sont suppléés de plein droit par les autorités hiérarchiques ou de tutelle.

Article 28 : (1) Toute implantation de salles de jeux, de débits de boissons, de salles de cinéma, de commerce de tabac et toute autre nuisance est interdite sans l'enceinte ou la périphérie des établissements scolaires.

(2) Toutefois, la vente des boissons hygiéniques peut être autorisée au sein des établissements scolaires.

Article 29 : Les activités d'orientation et de psychologie scolaire s'effectuent au cours de la scolarité de l'enfant à tous les niveaux d'enseignement.

Chapitre II : De l'évaluation du système éducatif et de la recherche en éducation

Article 30 : L'Etat procède à l'évaluation régulière du système éducatif/

Article 31 : (1) L'Etat encourager et soutient les activités de recherche en éducation.
(2) Les activités de recherche en éducation sont conduites par les organes dont la création, l'organisation et le fonctionnement sont fixés par voie réglementaire.

TITRE IV - DE LA COMMUNAUTE EDUCATIVE

Chapitre I : De la notion de communauté éducative

Article 32 : (1) La communauté éducative est l'ensemble des personnes physiques et morales qui encourent au fonctionnement, au développement et au rayonnement d'un établissement scolaire.

(2) En sont membres : les dirigeants, les personnels administratifs et d'appui, les enseignants, les parents d'élèves, les élèves, les milieux socio-professionnels, les collectivités territoriales décentralisées.

Article 33 : Les membres de la communauté éducative sont associés, par l'intermédiaire de leurs représentants, aux instances de concertation et de gestion institués au niveau des établissements d'enseignement, ainsi qu'à chaque échelon de concertation des collectivités territoriales décentralisées ou des structures nationales de l'éducation.

Chapitre II : Des élèves

Article 34 : L'élève a droit aux enseignements prescrits par les programmes. Ce droit s'exerce dans le strict respect de la liberté d'expression, de pensée, de conscience et d'information de l'élève.

Article 35 : L'intégrité physique et morale des élèves est garantie dans le système éducatif. Sont de ce fait proscrits : les sévices corporels et toutes autres formes de violence, les discriminations de toute nature, la vente, la distribution et la consommation des boissons alcooliques, du tabac et de la drogue.

Article 36 : (1) Les obligations des élèves consistent en l'accomplissement des tâches inhérentes à leurs études.

(2) Elles incluent le respect des textes en vigueur, y compris le règlement intérieur de l'établissement scolaire fréquenté.

Chapitre III : Des enseignants

Article 37 : (1) L'enseignant est le principal garant de la qualité de l'éducation. A ce titre, il a droit, dans la limite des moyens disponibles, à des conditions de vie convenables, ainsi qu'à une formation initiale et continue appropriée.

(2) L'Etat assure la protection de l'enseignant et garantit sa dignité dans l'exercice de ses fonctions.

(3) Un décret du Président de la République fixe le statut particulier du personnel des corps de l'éducation.

Article 38 : L'enseignant jouit, dans le cadre des franchises académiques et dans l'exercice de ses fonctions, d'une entière liberté de pensée et d'expression, dans le strict respect de la liberté de conscience et d'opinion des élèves.

Article 39 : (1) L'enseignant est soumis à l'obligation d'enseignement, d'éducation, d'encadrement pédagogique, de promotion scientifique, d'évaluation et de rectitude morale.

(2) Il est, en outre, soumis au respect des textes en vigueur, notamment le règlement intérieur de l'établissement où il exerce les fonctions d'enseignant.

TITRE V - DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

Article 40 : Le système éducatif régi par la présente loi sera progressivement mis en place par des textes d'application.

Article 41 : Le système éducatif en vigueur demeure et continue de fonctionner jusqu'à l'intervention des textes d'application prévus à l'article 40 ci-dessus.

Article 42 : La présente loi sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au journal officiel en français et en anglais.

